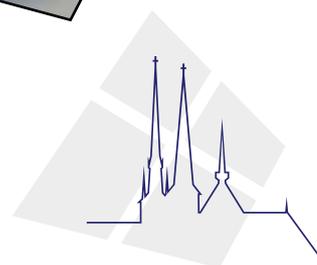


Faits & Chiffres Rapport 2013



Archidiocèse de Luxembourg



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
BP 419
L-2014 Luxembourg
Tél. 46 20 23
Courriel: archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2014

Rédaction: Christian Descoups, Jean Ehret, Paul Peckels, Bernadette Reuter,
Elisabeth Werner, Jean-Louis Zeien

Photos: Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Archives
du «Luxemburger Wort», Caritas Luxembourg, Fondation Bridderlech
Deelen, webteam RU, Marie-France Bemtgen-Jost, Eberhard Driesler,
Marc Jeck, Gérard Kieffer, Vincent Klein, Christiane Kremer-Hoffmann,
Maisy Steinmetz, Christine Wendel

Layout: Saint-Paul Luxembourg

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 5 |
| Partie I: | |
| Les activités de l'Archevêché de Luxembourg | 9 |
| A. Activités pastorales | 11 |
| 1. La pastorale au service des personnes et des communautés | 11 |
| 2. Annonce de la foi et catéchèse | 13 |
| 3. Liturgie, spiritualité et vocations | 17 |
| 4. Diaconie | 19 |
| 5. Développement communautaire | 22 |
| B. Enseignement religieux | 27 |
| 1. Chiffres clés | 27 |
| 2. Évolutions au niveau politique | 27 |
| 3. Sondage sur l'enseignement religieux, la pratique religieuse et la relation Églises-État | 28 |
| C. Administration diocésaine | 33 |
| 1. Fonctions de support administratif | 33 |
| 2. Archives diocésaines | 33 |
| 3. Le personnel en chiffres | 34 |
| D. Gestion patrimoniale | 37 |
| E. Activités « Médias » | 41 |
| F. Les comptes consolidés révisés 2013 de l'Archevêché de Luxembourg | 43 |
| 1. Rapport d'audit | 43 |
| 2. Rapport de l'Économiste général ad interim sur les comptes annuels consolidés clôturant au 31 décembre et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques | 45 |
| 3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2013 | 52 |
| 4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 | 56 |
| Partie II: | |
| Le Grand Séminaire – Centre Jean XXIII | |
| Formation, recherche, dialogue et documentation | 73 |
| A. Les activités du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII | 75 |
| 1. Le Grand Séminaire | 75 |
| 2. L'Institut de pédagogie religieuse | 75 |
| 3. Activités de recherche | 76 |
| 4. La formation certifiée | 77 |
| 5. La formation permanente | 78 |
| 6. La formation générale | 78 |
| 7. La documentation | 79 |
| 8. Le dialogue | 80 |
| B. Les comptes annuels révisés du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII | 83 |
| 1. Rapport d'audit | 83 |
| 2. Grand Séminaire de Luxembourg – Comptes annuels 2013 | 86 |
| 3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2013 | 90 |

Le présent rapport porte sur les activités et comptes consolidés de l'Archevêché au cours de l'exercice 2013. Il fait suite au premier rapport relatif à l'exercice 2012 qui a été présenté au public le 20 septembre 2013 et dont la préparation et la diffusion avaient été voulues par l'Archevêque de Luxembourg, en dehors de toute obligation légale, afin de répondre à un légitime souci de transparence.

La fin de l'exercice 2013 a été marquée par différentes initiatives au niveau de l'Archevêché et dans l'Archidiocèse. Le changement de majorité parlementaire intervenu à la suite des élections législatives du 20 octobre 2013 a conduit à la formation d'un nouveau gouvernement qui a présenté son programme à la Chambre des députés le 10 décembre 2013.

Plusieurs propositions figurant au programme gouvernemental sont susceptibles d'avoir une incidence sur la vie de l'Église catholique à Luxembourg et, plus largement, le fonctionnement des cultes conventionnés. Les services concernés de l'Archevêché ont donc prêté une attention particulière aux développements liés aux propositions en question.

À cet égard, il est utile de rappeler que présent au Luxembourg dès les 3^e et 4^e siècles, le catholicisme s'est renforcé au fil du temps, jusqu'en l'année 1870, quand l'Évêché de Luxembourg a été érigé; celui-ci a été reconnu officiellement par l'État en 1873. La personnalité juridique a été conférée le 30 avril 1981 à l'Évêché, qui a été érigé en Archevêché en 1988.

Une étape majeure a par ailleurs été franchie avec la conclusion de la Convention du 31 octobre 1997 entre le Gouvernement et l'Archevêché, approuvée par la loi du 10 juillet 1998. L'article 1^{er} de cette Convention stipule que «le culte catholique s'exerce sous l'autorité de l'Archevêque de Luxembourg qui en assume la direction et la juridiction conformément aux règles canoniques de l'Église catholique».

La priorité première de l'Archevêché est de soutenir l'activité pastorale au service des personnes et des communautés, qui constitue le cœur même de la mission et de la vie de l'Église. Sur le terrain des communautés pastorales et à travers différents projets et contextes d'interpellation, d'accompagnement et de rencontre, ou encore à travers son patrimoine religieux, l'Église propose à nos concitoyens d'entrer en relation avec le Dieu vivant dans un esprit de respect et de liberté. La démarche diocésaine «Se convertir au Christ», lancée

le 7 novembre 2013 à Echternach, invite à un ressourcement spirituel en profondeur à déployer au fil des moments forts de l'année liturgique. La planification d'un renouveau organisationnel des structures diocésaines et paroissiales a constitué un autre point fort, au vu et à l'écoute des réalités sociologiques, des besoins de nos contemporains, des défis sociétaux et des ressources disponibles.

Pour accomplir leur mission sur le terrain, les agents pastoraux, clercs et laïcs, salariés et bénévoles, doivent pouvoir compter sur une offre de formation adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs communautés. Or, sur le plan de la formation et de la formation permanente, une décision majeure prise en 2013 concerne le développement du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII, centre de formation, recherche, dialogue et formation, à la tête duquel a été nommé un nouveau directeur. Ce centre est appelé à devenir un lieu de formation et de recherche d'excellence, au service de la pastorale, développant des partenariats nationaux et internationaux avec des institutions analogues.

Au cours de l'exercice 2013, l'Administration diocésaine a procédé à un travail de rationalisation et d'optimisation de son fonctionnement, notamment en renforçant ses contrôles budgétaires et en mettant en place une série de procédures et de bonnes pratiques (contrôle des dépenses, suivi comptable dans le cadre d'une standardisation analytique, gestion du personnel). Afin de garantir un suivi sans faille des nouvelles procédures budgétaires et financières, Madame Bernadette Reuter a bien voulu accepter à titre bénévole la fonction d'Économiste général ad interim à partir de la fin 2013, prêtant main-forte au service financier en l'absence prolongée de l'Économiste général, Monsieur Egon Seywert. Que chacun soit remercié individuellement pour son engagement et son professionnalisme!

L'effort d'optimisation s'inscrit dans un environnement financier, toujours difficile, mais orienté positivement, notamment grâce aux meilleurs résultats du secteur media. Conformément aux décisions générales de 2012, des mesures ont été initiées pour dynamiser le pan immobilier afin de générer un volume de recettes additionnel permettant à l'Archevêché de remplir la mission pastorale qui est la sienne.

Le domaine des fabriques d'église est resté un point d'attention particulier de l'Administration diocésaine. Celle-ci a salué la mise en place, le 30 avril 2014, du syndicat des fabriques d'église du Luxembourg (SYFEL).

L'action de l'Église n'est possible que grâce à l'intervention quotidienne et dévouée de ses acteurs pastoraux, prêtres, diacres, laïcs, salariés ou bénévoles, qu'il s'agit plus que jamais de valoriser, de former et d'accompagner. L'Église entend être au service des hommes et des femmes de notre pays, tant aux moments clés de leur existence qu'au quotidien, en promouvant des valeurs essentielles comme la dignité de la personne humaine et ses droits fondamentaux, dont celui d'exercer « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé » (art. 18 de la Convention européenne des droits de l'homme). Le présent rapport retrace les principales activités accomplies dans cette visée en 2013 et rend compte des moyens mis en œuvre.



Erny GILLEN
Vicaire général

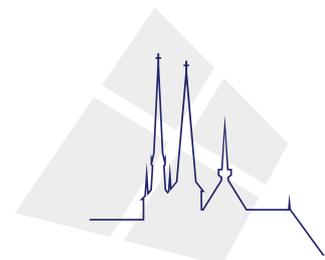


Jean-Claude HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Partie I: Les activités de l'Archevêché de Luxembourg



Activités pastorales



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

A. Activités pastorales

1. La pastorale au service des personnes et des communautés

Le Code de droit canonique définit la paroisse comme «la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière» (Can. 515 §1). L'Archidiocèse de Luxembourg compte actuellement 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales. Au vu des ressources personnelles, des besoins pastoraux et de l'évolution du tissu sociologique, un plan de remodelage territorial profond des unités pastorales a été amorcé en 2013, visant la création d'une trentaine de «paroisses nouvelles» administrées chacune par une équipe pastorale.

Premier lieu d'accueil, d'interpellation et d'accompagnement dans la foi, la paroisse agit comme un réseau de proximité et accomplit sa mission à travers la coopération des forces vives présentes sur son territoire: curés-modérateurs, curés, diacres, agents pastoraux laïcs salariés, bénévoles, membres des congrégations religieuses et des missions linguistiques. Le tableau ci-dessous montre, en chiffres absolus, l'évolution des moments forts du cheminement chrétien «en paroisse» pour la période de 2006 à 2013.¹

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Baptêmes | 2 731 | 2 818 | 2 670 | 2 731 | 2 738 | 2 641 | 2 713 | 2 588 | 2 572 |
| 1^{res} Communions | 4 076 | 4 316 | 3 918 | 3 919 | 3 962 | 3 792 | 3 582 | 3 778 | 3 349 |
| Confirmations | 2 549 | 2 104 | 2 486 | 2 230 | 2 147 | 2 253 | 1 869 | 1 946 | 1 509 |
| Mariages | 549 | 543 | 493 | 502 | 433 | 468 | 397 | 493 | 351 |
| Enterrements religieux | 2 673 | 3 086 | 2 882 | 2 658 | 2 654 | 2 800 | 2 858 | 2 830 | 2 590 |

Au cours des dernières années, le nombre des déclarations de sortie (insignifiant avant 2009) a évolué comme suit: 1 018 en 2009, 443 en 2010, 541 en 2011, 432 en 2012 et 387 en 2013. Quant à la participation à un office religieux ou une célébration religieuse, le sondage TNS ILRES réalisé en novembre 2013 révèle que 55% de la population déclarent participer à un office religieux de manière régulière ou irrégulière (voir plus loin).

¹ Ce tableau ne comprend pas les baptêmes des enfants résidant à Luxembourg et baptisés à l'étranger (au Portugal e.a.), ni les mariages religieux de personnes résidant à Luxembourg célébrés à l'étranger, ni les cérémonies religieuses célébrées sous la juridiction des missions auprès des immigrés



En janvier 2013, le Service de la Pastorale a été créé pour soutenir et accompagner la pastorale au niveau des quatre dimensions qui caractérisent la vie en Église – annonce, liturgie, diaconie et vie communautaire; les responsables et référents diocésains y affectés agissent en tant qu'accompagnateurs et personnes-ressources pour la pastorale dite catégorielle (des jeunes, des malades, ...) à ancrer toujours davantage sur le terrain à travers la nomination de nouvelles équipes.



L'équipe pastorale de Grevenmacher en charge des communautés pastorales de Grevenmacher, Rosport, Mertert et Wormeldange, en récollection à la «Girsterklaus».

L'Archevêque de Luxembourg a fixé en 2013 cinq orientations pastorales à suivre sur 2 à 3 années: susciter des petites communautés chrétiennes, promouvoir la pastorale des jeunes, vivre en paroisses

nouvelles, cheminer dans la foi: une catéchèse en paroisse; promouvoir un engagement fort en diaconie.

A côté des activités présentées dans ce rapport, il va de soi qu'un grand nombre d'activités non mentionnées sont menées au niveau des paroisses, procurant élan et réconfort aux chrétiens et à tous ceux qui sont touchés par l'action pastorale de proximité de l'Église.

2. Annonce de la foi et catéchèse

a. Catéchuménat diocésain

Régulièrement et de plus en plus souvent, des adultes au Luxembourg s'engagent sur le chemin de la préparation au baptême. En 2013, 5 personnes du catéchuménat diocésain ont été baptisées et 11 ont reçu le sacrement de la confirmation. La mission catholique d'Esch-sur-Alzette à elle seule prépare chaque année plus de 50 jeunes adultes à la confirmation. Signalons qu'en automne 2013, à Luxembourg-Ville, 16 catéchumènes et 5 recommençants se sont inscrits au parcours du catéchuménat diocésain; ils étaient 5 à Esch-sur-Alzette et 4 à Wiltz, où 9 ont par ailleurs rejoint la préparation à la confirmation.



Dernier appel décisif des catéchumènes, le 2^e dimanche de carême 2013.

b. Pastorale biblique

Les Évangiles et les grands textes de la Bible exigent des lectures et relectures guidées par l'Esprit de communion et de partage. Ainsi, l'animation et la catéchèse en paroisse sont-elles indissociables de la pastorale biblique. Sur demande des communautés, 109 rencontres

et manifestations autour de la Bible ont été animées auprès de 14 communautés pastorales différentes, sur base de brochures et fiches thématiques multilingues.



La publication «Les actes des Apôtres en dialogue avec Vatican II», parue aux Editions de Lumen Vitae en janvier 2013, a été présentée à l'occasion d'une conférence publique par le Père Maurice Gilbert SJ.

c. Pastorale familiale

De jeunes couples et parents ont bénéficié de 160 séances de sensibilisation et de formation, ateliers ou entretiens touchant à la préparation au mariage ou à l'éducation humaine et spirituelle. Les présences étaient au nombre de 3.502 et 127 bénévoles ont mis leurs compétences à disposition des activités, y compris des «Babykrees». Le nouveau concept de préparation au mariage élaboré en 2013 ainsi que le recrutement et la formation de bénévoles restent un défi important, à relever ensemble avec le Centre Jean XXIII. L'éveil à la foi des tout petits donne lieu au développement d'idées et de pratiques nouvelles, ainsi la foire aux idées «Butze gleewen» en juin 2013 a-t-elle connu un grand écho.





Pendant l'Octave, près de 700 personnes ont pris part à une bénédiction de couples par l'Archevêque.

d. Pastorale des Jeunes

273 jeunes et accompagnateurs ont pris l'avion le 15 juillet 2013 pour se rendre aux Journées mondiales de la Jeunesse à Rio de Janeiro. Tout un cheminement les y avait préparés: week-ends, rencontres mensuelles, messes des jeunes avec l'Archevêque. Une semaine de partage de vie et de foi à Campo Limpo a permis de nouer des liens et de découvrir un style de vie simple et chaleureux. La semaine de catéchèses et de rencontres à Rio culmina dans la vigile avec le Pape François sur la plage de Copacabana: le silence qui a entouré plus



Sœur Nelly Boonen est venue au Luxembourg en juin 2013 pour préparer les JMJ. Elle partage depuis 20 ans la vie des pauvres du diocèse de Campo Limpo à Sao Paulo, dont les jeunes n'oublieront pas de sitôt l'hospitalité et l'expression d'une foi vivante.



de 3 millions de jeunes en prière est resté gravé dans les mémoires. «Après Rio», le pèlerinage à Banneux a réuni 70 jeunes dans une démarche de foi commune.

Par ailleurs, un groupe de travail s'est penché sur un nouveau concept du sacrement de la confirmation à l'âge de 16-18 ans.

«Qu'est-ce que j'attends comme conséquence de la JMJ ? De la pagaille, j'espère!(...) Je veux de la pagaille dans les diocèses ! Je veux que vous alliez à l'extérieur ! Je veux que l'Église sorte dans les rues ! Je veux que nous nous gardions de tout ce qui est mondanité, installation, confort, cléricalisme, fermeture sur nous-mêmes.»

(Le Pape François le 25 juillet 2013 dans la Cathédrale de Rio.)



Message vidéo de l'abbé Maurice Péporté, directeur de Missio Luxembourg, sur www.cathol.lu.

Signalons que, par ailleurs, Missio Luxembourg a réalisé des animations dans 156 classes (35 écoles) afin d'ouvrir le regard sur la vie sur d'autres continents et la possibilité d'une solidarité dans la prière et le partage. Depuis septembre, la nouvelle équipe en place a développé le travail médiatique, notamment par des vidéoclips et la planification d'un spectacle musical.



TheoBar, une nouvelle initiative de rencontre et d'échange initiée par des jeunes chrétiens.

3. Liturgie, spiritualité et vocations

L'Archevêque de Luxembourg a lancé la démarche spirituelle diocésaine «Se convertir au Christ» le 7 novembre 2013 à Echternach, encourageant clercs et laïcs à approfondir leur relation au Christ, fondement de toute vie ecclésiale authentique.

Au-delà des célébrations liturgiques dominicales et d'une vie liturgique traditionnelle, le croyant peut trouver de nouvelles formes de ressourcement spirituel à différents endroits: nouveaux lieux de partage de la foi, lieux de prière et d'adoration eucharistique, initiatives de prière silencieuse.

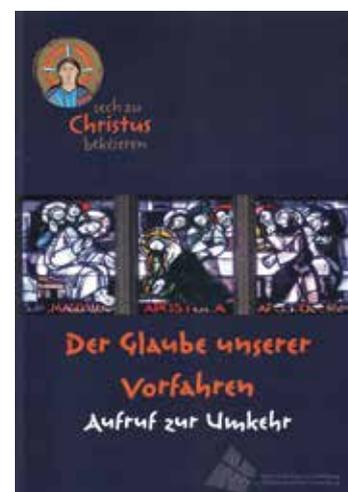
Dans ce sens, le projet spirituel du «Venite Adoremus», lancé il y a 2 ans, réunit tous les mardis soir jusqu'à cent personnes de différentes nationalités pour une soirée de prière en l'église St-Alphonse au cœur de la ville. D'autres groupes de prière, p.ex. dans le style de Taizé, offrent des lieux de méditation de la Parole. Des exercices spirituels dans la vie courante trouvent un grand écho à différents endroits du



L'Archevêque de Luxembourg a lancé la démarche spirituelle diocésaine «Se convertir au Christ» le 7 novembre 2013 à Echternach.

pays, notamment au cours du carême. Le «monastère invisible», une initiative de prière diocésaine fondée en 2000, engage avec fidélité environ 150 personnes sur un chemin de prière d'intercession pour soutenir les différentes vocations diocésaines.

Un bon nombre de pèlerinages diocésains ou paroissiaux ont proposé un chemin alternatif pour redécouvrir ou approfondir la foi. Les personnes âgées, malades et/ou à mobilité réduite y trouvent souvent une place privilégiée, grâce à un nombre important de bénévoles engagés, notamment à l'occasion des pèlerinages diocésains de Lourdes ou de Banneux.





Journée de lancement de la démarche spirituelle à Echternach le 7 novembre 2013.



MAFREMA (Mat-Freed-Massendenger) – la journée de formation annuelle à Echternach le 28 octobre 2013 a réuni pas moins de 250 jeunes servants d'autel, encadrés par une équipe dynamique de bénévoles.



En communion avec l'Église universelle: le 7 septembre 2013, le Pape François avait appelé les diocèses à s'unir dans la prière pour la paix en Syrie. À Luxembourg, l'église St-Michel était remplie jusqu'au dernier rang pour la prière soutenue par des chants, des images, des moments de silence et des témoignages.



Procession dansante à Echternach

4. Diaconie

a. Actions et projets de diaconie

Pour promouvoir un engagement fort en diaconie, le projet « Eng Stonn » vise à sensibiliser au service de visiteur de malades ou de personnes isolées. Après un temps d'échange et d'écoute des besoins, le soutien aux équipes de visiteurs en paroisse ira de pair avec des modules d'accompagnement et de formation.



45 personnes ont participé au lancement du projet « Eng Stonn » le 5 décembre 2013.



L'Archevêque fait le service de table auprès des sans-abri. Le repas est suivi d'une prière commune « contre la faim » dite en la crypte de l'église de Bonnevoie le 10 décembre 2013, dans le cadre d'une action de Caritas Internationalis bénie par le Pape François.

En cours d'année 2013, une table de coordination de la pastorale sociale s'est constituée au niveau de l'Archidiocèse, afin d'orienter et de piloter différents projets et actions à dimension sociale en lien direct avec le terrain pastoral - telles la préparation des projets pilotes « antennes sociales » à Wiltz et à Differdange. Signalons le dialogue renforcé et les synergies recherchées avec les fondations et associations d'inspiration chrétienne, notamment celles de la Confédération Caritas Luxembourg et l'œuvre de Carême Bridderlech Deelen – qui publient un rapport d'activité distinct – ainsi qu'une participation régulière aux travaux de la Commission luxembourgeoise Justice et Paix.



Un moment fort passé en dialogue avec un partenaire de l'œuvre de Carême Bridderlech Deelen.

b. Pastorale « spécialisée »

La pastorale dite « spécialisée » propose un accompagnement aux malades et aux personnes âgées, à celles ayant un handicap ou qui sont en milieu pénitentiaire ainsi qu'à celles qui connaissent une situation de vie particulière, souvent de confinement.

Autour d'une table de réflexion réunissant les différents acteurs clés est né l'objectif de mutualiser ces champs pastoraux à dénominateurs communs, de les ancrer au sein des futures « nouvelles paroisses », en partant des besoins du territoire et de répondre ensemble aux besoins en recrutement, formation et accompagnement. À la suite de cette réflexion, deux journées spirituelles ont été proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la « Pastorale spécialisée » dans le cadre de la démarche spirituelle « Se convertir au Christ »; 73 personnes y ont participé.



«Des mains qui chantent»: la chorale des personnes ayant un déficit auditif devant l'autel votif pendant l'Octave de Notre-Dame



Journée mondiale du malade: 120 personnes ont participé à l'agape qui a suivi le temps de prière à Strassen le 8 février 2013.

Rien que pour la pastorale des malades, une quinzaine d'agents pastoraux salariés et près de 60 bénévoles ont assuré ce service, sans compter les prêtres aumôniers qui administrent les sacrements. Un rite de bénédiction a été mis en place en cours de l'année 2013 pour fortifier et entourer la personne gravement malade ou mourante en l'absence de prêtre; des formations ont été organisées à ce propos. Afin de valoriser le sacrement des malades, on veille à organiser régulièrement des célébrations avec onction des malades communautaire dans les maisons de retraite et de soins, ainsi que dans les hôpitaux.

Les soignants, quant à eux, confrontés au quotidien avec des questions existentielles, ont bénéficié de deux journées sur le thème « Spiritual Care pour soignants – que faire de toute cette souffrance? »; 31 personnes du secteur d'aides et de soins y ont participé.

En prison, hormis l'accompagnement régulier des détenus, des célébrations festives sont organisées aux moments clés de l'année liturgique, et ce avec le concours très apprécié d'une chorale de la communauté pastorale de Sandweiler et d'une chorale ad hoc.



L'Archevêque Jean-Claude Hollerich avec l'équipe de l'aumônerie de prison

5. Développement communautaire

a. Soutien des équipes pastorales

La dimension communautaire est au cœur-même de la foi chrétienne; elle repose sur la relation personnelle à Dieu et au prochain. Il s'agit à l'avenir de conserver, tout en le renouvelant, le cadre humain, logistique et culturel nécessaire au culte, ainsi qu'à l'échange, au travail en équipe et en réseau, à l'engagement personnel, à la participation et à la convivialité. Il incombe au Service de la Pastorale de proposer des outils simples pour soutenir les équipes notamment dans leurs différents rôles et tâches, à clarifier à l'aide de descriptions de fonction p.ex. du secrétariat paroissial ou de la pastorale des jeunes en paroisse.



«Wiefstulldag» – une fois par an, le service Communication et Presse organise une journée de formation à l'utilisation d'internet et des nouveaux médias.



Pas de communauté sans participation: Journée d'assises de la communauté pastorale de Differdange le 13 juillet 2013 à Bascharage.

«La paroisse n'est pas une structure caduque; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté.»

(Le Pape François dans l'Encyclique *Evangelii Gaudium*, §28, publiée le 24 novembre 2013.)

b. Pastorale intercommunautaire

Au Luxembourg, au 1^{er} janvier 2013, 44,5% de la population résidente totale étaient des étrangers, dont 86,5% étaient issus de pays de l'UE. Les résidents portugais à eux seuls représentaient 16,4% de la population totale, alors que le nombre de nationalités présentes au Luxembourg était de 141. A noter que 44% des salariés sont des frontaliers, 29% des résidents luxembourgeois, 27% des résidents étrangers (source: IGSS).

L'Église, qui ne connaît pas d'étranger, s'adresse à toute personne intéressée, quelle que soit son origine ou son appartenance linguistique. L'Église catholique au Luxembourg comprend une grande diversité de communautés linguistiques: Espagnols/hispanophones, Hongrois, Italiens, Polonais, Portugais, Slovaques et Tchèques, Vietnamiens, Capverdiens, Maltais et Philippins. L'approche intercommunautaire

joue un véritable rôle de cohésion sociale et fait découvrir dans la diversité une richesse constructive d'une société plurielle.

Le 3 décembre 2013 au Centre Jean XXIII, un « atelier d'avenir » sur la pastorale intercommunautaire a réuni de nombreux agents pastoraux au service des communautés linguistiques et des membres de différents organes diocésains pour réfléchir aux enjeux communs et à une vision d'avenir.



La présence de l'Église catholique au Festival des cultures sous forme de « Kierchebistrot », autour duquel se regroupent les stands d'autres confessions et religions, et qui invite à une pause-café ou bière, à la convivialité et à l'échange (17 avril 2013).



Chaque année, le jour de l'Ascension, le pèlerinage à Wiltz auprès de Notre-Dame de Fatima rassemble des milliers de concitoyens lusophones et luxembourgeois: ils étaient au nombre de 15.000 en 2013.

c. Œcuménisme et dialogue interreligieux

La véritable communauté implique, non pas un renfermement sur elle-même, mais au contraire une ouverture au dialogue avec d'autres confessions, religions et visions du monde. La foi chrétienne est un ferment de communion et d'ouverture aux autres et à la société, y compris aux non-croyants.

Le dialogue avec les chrétiens d'autres confessions se fait notamment à travers la participation de l'Église catholique au Conseil d'Églises chrétiennes et à des groupes de travail et de projet connexes, p.ex. sur la sauvegarde de la création.



La journée internationale de la prière, qui existe au Luxembourg depuis 1962, est issue d'un mouvement international, œcuménique. Elle est célébrée chaque année sur un thème commun dans 170 pays du monde. Au Luxembourg elle est préparée par un comité de femmes des Églises catholique, protestante, anglicane et réformée, ainsi que des missions étrangères. Le 1^{er} mars 2013, différentes célébrations ont réuni entre 400 et 500 personnes à Luxembourg, Dudelange et Esch-sur-Alzette.



Le marathon interreligieux en mai (Interfaith Run) a compté plus de 70 participants appartenant à différentes religions. À cette occasion, une rencontre mémorable a eu lieu entre les moines bouddhistes et les moines de l'Abbaye de Clervaux.

En automne 2013, la participation catholique dans le cadre de l'association interconfessionnelle de Luxembourg a permis des « Rencontres judéo-chrétiennes d'étude biblique » mensuelles approfondissant la signification du vocabulaire biblique à partir de l'hébreu. L'Église catholique participe aussi au groupe A.G.I.R. (Action Groupe Inter-Religions) fondé dans les années '90 lors de la guerre dans les Balkans, qui a organisé notamment un concert interreligieux le 30 mars 2013 à l'église protestante.

d. Nos églises : un patrimoine religieux et communautaire vivant

La Nuit des cathédrales, l'initiative «Oppe Kierchen» autour de Noël à Luxembourg-Ville ou encore les manifestations «Kierchentour - Eis Kierche verzielen» à Fischbach, Bissen, Reisdorf, Oberfeulen, Rindschleiden et Diekirch avec 500 participants ont été autant de points d'attraction au cours de l'année, ouvrant le patrimoine religieux à nos concitoyens et offrant des moments d'approfondissement culturel et spirituel.



La nuit des cathédrales, le 11 mai 2013, connut un franc succès et permit aux visiteurs de découvrir l'histoire de la cathédrale de Luxembourg qui fêtait son 400^e anniversaire en 2013.

B. Enseignement religieux

1. Chiffres clés

Dans l'enseignement fondamental, pour l'année scolaire 2013-14

- 227 enseignants et chargés de cours de religion ont assuré l'instruction religieuse et morale dans l'enseignement fondamental.
- 79 chargés de cours ont assuré le remplacement de cours de religion.
- 70% des enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental étaient inscrits au cours d'instruction religieuse et morale.
- Quelque 200 personnes ont suivi les cours de formation continue des enseignants de religion.

Dans l'enseignement secondaire

- 50 professeurs et chargés de cours de religion ont assuré les cours d'instruction religieuse et morale dans l'enseignement secondaire.
- Pour l'année scolaire 2013-14, parmi les 22.236 élèves du post-primaire qui pouvaient choisir entre l'inscription au cours de Formation morale et sociale ou le cours d'Instruction religieuse et morale, 56,85% (12.642 élèves) ont opté pour le cours de religion.

2. Évolutions au niveau politique

L'année 2013 a été marquée par l'annonce, dans le programme gouvernemental, de l'introduction d'« un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs » pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel serait appelé à remplacer les cours actuels « Formation / Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Les objectifs de cette nouvelle branche d'éducation seraient, selon le programme gouvernemental, de présenter de manière objective les grands courants religieux et philosophiques et d'éduquer les élèves aux valeurs qui fondent notre vie en société.

Toujours selon ce programme, un dispositif de réorientation professionnelle serait mis en place. La mise en œuvre de cette mesure devrait être élaborée en étroite concertation avec toutes les parties concernées.

A l'occasion d'un sondage TNS Ilres commandité par l'Église catholique, portant entre autres sur l'enseignement religieux (voir ci-dessous), 72 % des personnes interrogées se sont exprimées pour le maintien de la liberté du choix entre les deux cours actuels. Dans cette même étude, 84% des parents interrogés se sont déclarés satisfaits de leur choix d'avoir inscrit leur enfant dans le cours de religion.

Lors d'un autre sondage TNS Ilres Politmonitor réalisé en décembre 2013, 45% se sont exprimés pour le maintien de la liberté de choix et 45% pour l'introduction d'un cours unique d'éducation aux valeurs.

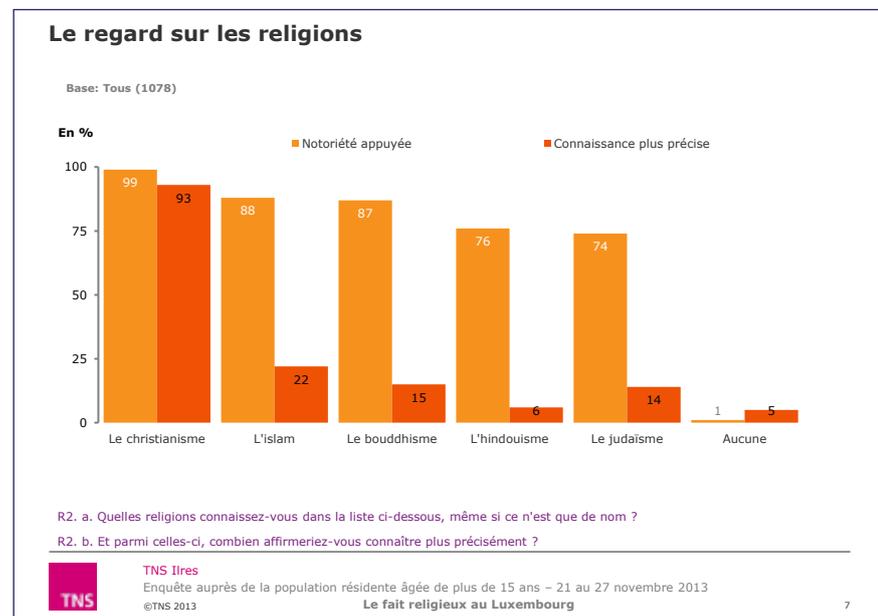
Dans une première prise de position commune des enseignants et professeurs de religion et de l'Archevêché, le maintien de la liberté de choix entre les deux cours existants a été revendiqué.

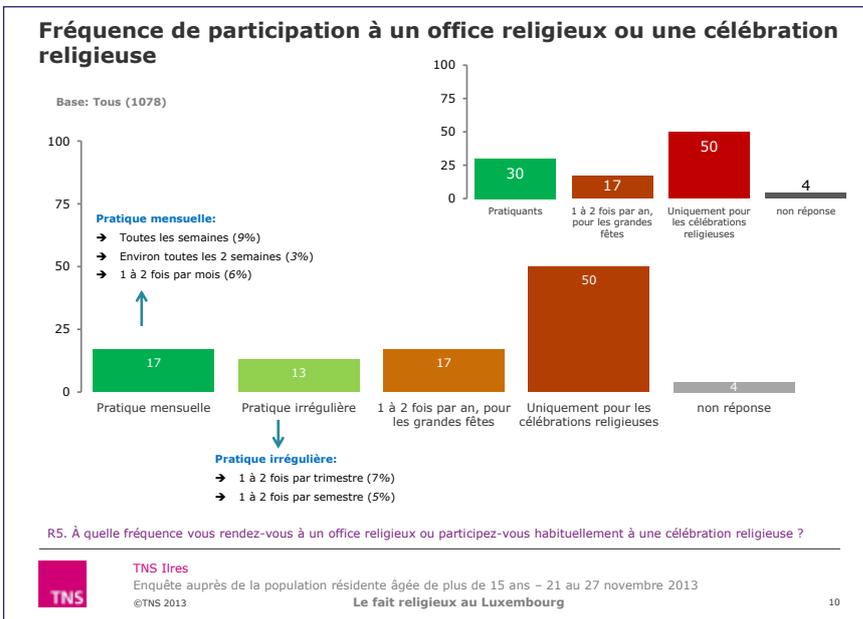
3. Sondage sur l'enseignement religieux, la pratique religieuse et la relation Églises-État

Le sondage a eu lieu du 21 au 27 novembre 2013, 1.078 personnes âgées de plus de 15 ans ont été interrogées, dont une partie étaient des parents de 659 enfants et adolescents. Selon cette étude, 72% de la population résidente se prononce pour le maintien du libre choix entre l'enseignement moral et religieux. Le pourcentage des parents



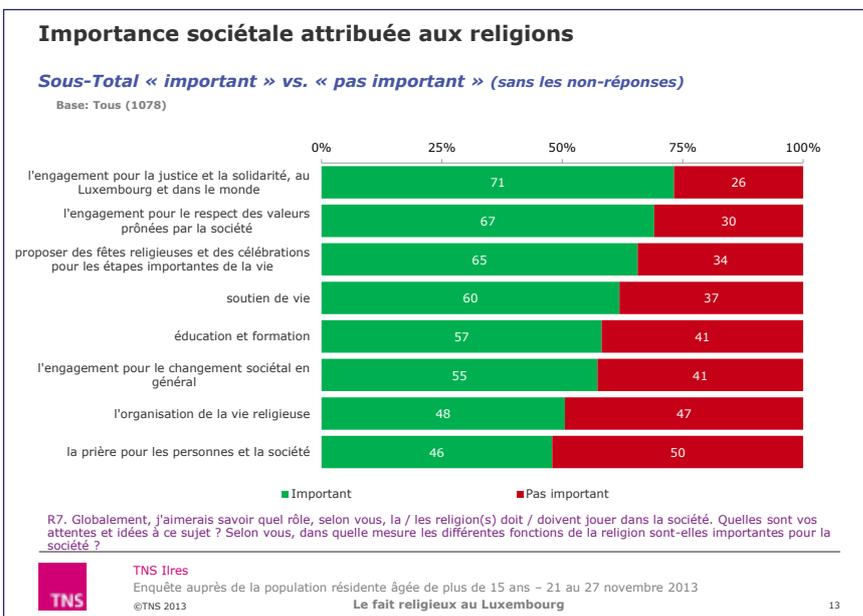
En 2013 l'Église catholique à Luxembourg a commandité un sondage auprès de TNS Ilres présenté à la presse le 5 décembre 2013.





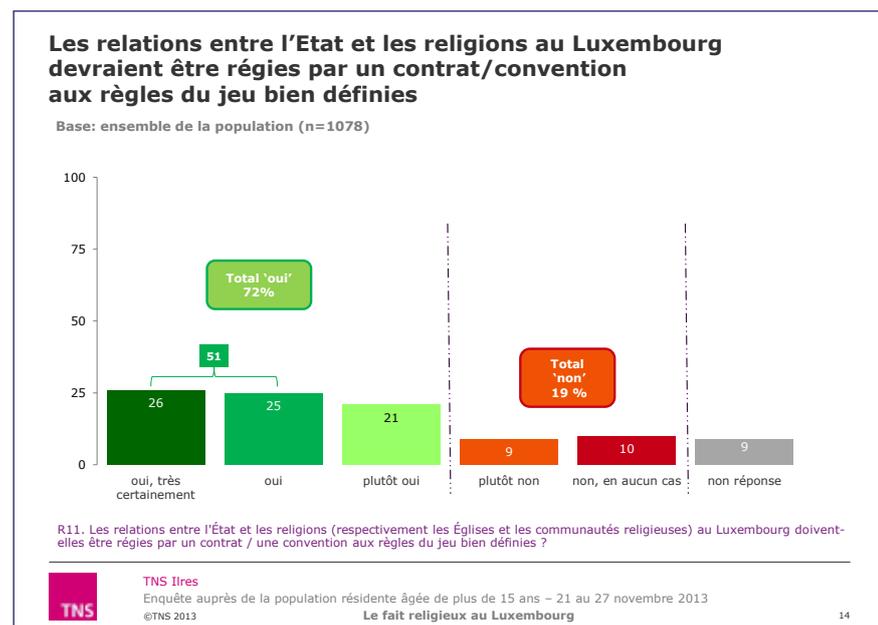
d'enfants et adolescents scolarisés y étant favorables s'élève même à 76%. Quatre personnes interrogées sur cinq estiment qu'il est important d'inscrire la liberté de religion dans la Constitution. En ce qui concerne les relations entre les Églises et l'État, la majorité des personnes consultées (72%) se prononcent en faveur d'une réglementation claire par l'intermédiaire d'accords, voire de conventions.

En ce qui concerne l'importance de la transmission des valeurs aux jeunes, le taux d'approbation atteint des niveaux élevés (93%). Même constat pour la question sur l'importance de l'existence d'un lieu à



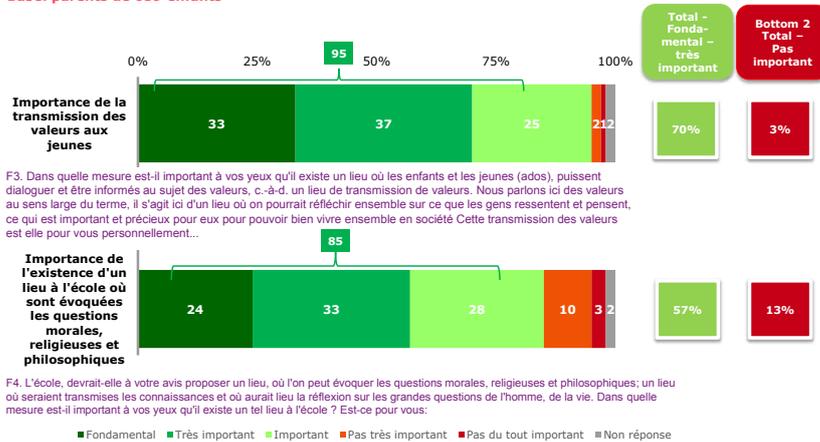
l'école où sont évoquées les questions morales, religieuses et philosophiques (87%). Les points importants à aborder lors des cours de religion sont la cohabitation dans une société multiculturelle et multi-religieuse, les connaissances au sujet de sa propre culture et de sa civilisation ainsi que le développement personnel des jeunes gens. Les thèmes environnementaux, la solidarité internationale et la familiarisation sur la manière de vivre sa foi ont également été jugés importants. Les parents interrogés se sont dits pour la plupart d'entre eux satisfaits, respectivement très satisfaits du choix qu'ils ont fait au sujet de l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'enseignement moral ou religieux.

En plus des questions portant sur l'enseignement religieux, le sondage TNS Ilres a posé quelques questions fondamentales se rapportant à la connaissance des religions en général, la pratique religieuse et aux relations Églises-État. Si le grand public connaît les grandes religions mondiales - christianisme, islam, bouddhisme, hindouisme et judaïsme -, le niveau des connaissances sur ces religions reste très varié. Alors que 93% des personnes interrogées disent assez bien connaître le christianisme, la connaissance des autres religions citées varie entre 22% et 6%. En ce qui concerne l'importance sociétale attribuée aux religions, les points positifs le plus souvent relevés sont l'engagement pour la justice, la solidarité, le respect des valeurs et les fêtes religieuses lors des étapes importantes de la vie ainsi que le soutien de vie. Aux yeux de l'Église catholique, ces faits significatifs démontrent l'importance de transmettre à l'école des connaissances



Importance de la transmission des valeurs aux jeunes: en général et à l'école

Base: parents de 659 enfants



TNS Ilres
Enquête auprès de la population résidente âgée de plus de 15 ans - 21 au 27 novembre 2013
©TNS 2013 Le fait religieux au Luxembourg 17

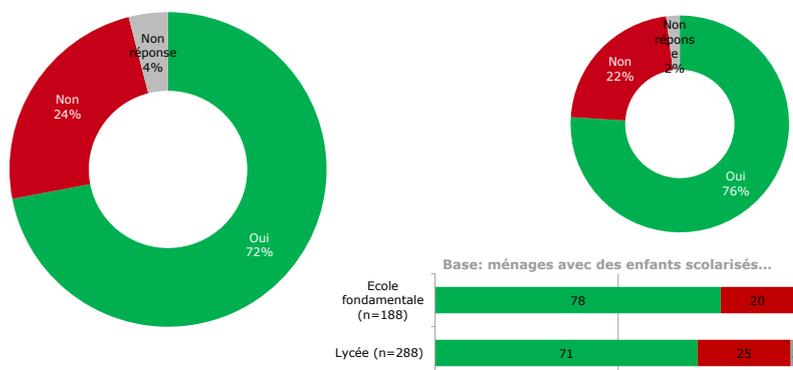
fondées sur les religions afin de favoriser la cohabitation sans préjugés dans une société plurielle et ouverte.

41% des personnes interrogées se disent liées à une communauté de foi chrétienne, dont 39% à l'Église catholique. 27% se disent non-croyants mais sans position précise, tandis que 21% se disent agnostiques, respectivement athées. En ce qui concerne la pratique religieuse, un peu plus de la moitié des catholiques se considèrent comme pratiquants (55%). – L'enquête est disponible sur le site www.cathol.lu.

Maintien de la liberté de choix entre les cours de formation morale et sociale et ceux d'instruction religieuse

Base: ensemble de la population (n=1078)

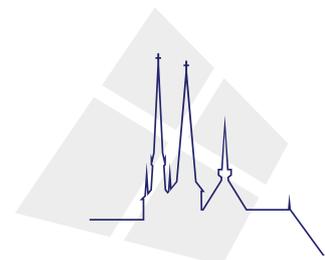
Base: parents de 659 enfants



TNS Ilres
Enquête auprès de la population résidente âgée de plus de 15 ans - 21 au 27 novembre 2013
©TNS 2013 Le fait religieux au Luxembourg 18



Administration diocésaine



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

C. Administration diocésaine

1. Fonctions de support administratif

Au cours de l'exercice 2013, l'Administration diocésaine a procédé à un travail de rationalisation et d'optimisation de son fonctionnement, notamment en renforçant ses contrôles budgétaires et en mettant en place une série de procédures et de bonnes pratiques (par exemple dans les domaines suivants: contrôle des dépenses, suivi comptable dans le cadre d'une standardisation analytique, gestion du personnel).

Le projet de la mise à niveau des banques de données de l'Archevêché, tant au plan qualitatif que quantitatif, notamment pour permettre la généralisation des communications et courriers sous format électronique, revêt une importance primordiale. Le travail en cours de réalisation englobe une refonte de l'arborescence des banques de données pour la faire correspondre à la structure organisationnelle de l'Archevêché, ainsi qu'une adaptation logicielle. Dans le même esprit, un projet a été initié pour mettre en place un réseau Intranet, afin de mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'Archevêché une plate-forme d'échange de documents et d'informations. Cette plate-forme documentaire s'impose du fait de la présence sur le terrain d'un grand nombre d'intervenants (agents pastoraux, secrétariats paroissiaux), aux besoins aussi divers que variés.

Le domaine des fabriques d'église est resté un point d'attention particulier de l'Administration diocésaine. Celle-ci a salué la mise en place, le 30 avril 2014, du syndicat des fabriques d'église du Luxembourg (SYFEL).

2. Archives diocésaines

Fidèles à leur mission de sauvegarde et de mise à disposition des archives ecclésiastiques afin de conserver ce patrimoine culturel et de permettre la documentation du rôle de l'Église dans la société à travers les siècles, les Archives diocésaines ont poursuivi en 2013 leur travail de collecte et de conservation. Un grand nombre de fonds en provenance notamment de l'Administration diocésaine et des paroisses ont pu être archivés en 2013. Ainsi, les archives de vingt-trois paroisses supplémentaires ont pu être recueillies contenant des documents remontant jusqu'au 16^e siècle. À noter dans ce contexte

aussi le règlement archiépiscopal du 1^{er} juillet 2013 sur les archives ecclésiastiques de l'Archidiocèse de Luxembourg.

Par ailleurs, les archives diocésaines continuent de soutenir la recherche scientifique au Luxembourg. L'intérêt de la communauté scientifique pour les fonds des archives ne cesse de croître, comme le montre le nombre en progression constante des demandes ou de visites de la part des chercheurs. Aussi les archives poursuivent-elles leur projet d'édition scientifique de chartes luxembourgeoises entamé en 2011 en coopération avec l'Université du Luxembourg.

En 2013, 283 registres additionnels ont été remis aux archives. A ce stade, près de 2.000 registres ont déjà été numérisés faisant un total de plus de 260.000 pages.

3. Le personnel en chiffres

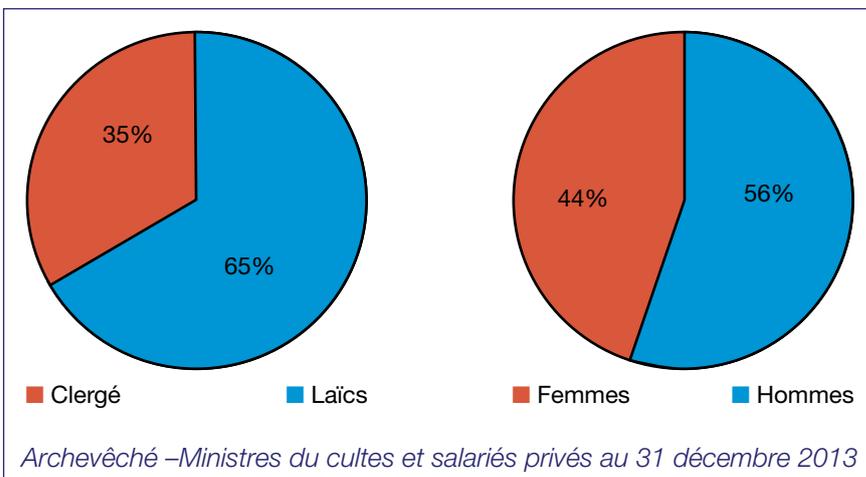
Au 31 décembre 2013, un total de 293 (317)¹ salariés, dont 44% (43%) de femmes, sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives.

Sur ces 293 (317) personnes

- ➔ 103 (118) sont membres du clergé, à savoir 35% (37%); parmi eux, 9 (6) diacres permanents
- ➔ 190 (199) sont laïcs, à savoir 65% (63%)
- ➔ 236 (255) sont engagées auprès de l'Archevêché en tant que ministres du culte suivant la Convention de financement entre l'Église catholique et l'État luxembourgeois (chiffre budgétaire de l'État en 2013: 24.443.847; en 2012: 23.425.030)
- ➔ 44% (43%) sont des femmes
- ➔ 73 (75) occupent un emploi à temps partiel
- ➔ 57 (62) sont engagées en tant que salariés de l'Archevêché, dont 12 (10) hommes et 45 (52) femmes.

Parmi les 236 (255) ministres du culte, 103 (118) sont membres du clergé et 133 (137) sont des collaborateurs laïcs.

¹ À titre comparatif, les chiffres se rapportant au 31 décembre 2012 sont indiqués entre parenthèses.



Par ailleurs, et non compris dans les chiffres qui précèdent, les enseignants et chargés de cours de religion dans l'enseignement fondamental sont au nombre de 227 (235), dont 23 (23) hommes et 204 (212) femmes. L'enseignement religieux dans les établissements publics d'enseignement secondaire (classique et technique) est mis en oeuvre par 50 (49) professeurs et chargés de cours de religion.

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission sans le concours de très nombreux bénévoles qui mettent leur motivation, leur expérience et leurs compétences au service de l'activité pastorale; citons les élus des conseils de fabrique d'église (environ 1.500 dont ± 16% de femmes), les élus au sein des conseils pastoraux (entre 800 et 900), les 120 groupes d'acolytes (servants d'autel) et les 250 chorales comprenant 4.420 chanteurs, une soixantaine de bénévoles engagés dans la pastorale des malades et des personnes âgées, les 32 bénévoles de la préparation au mariage, les personnes collaborant à la catéchèse en paroisse (préparation aux sacrements), aux célébrations (sacristains, lecteurs, spécialistes d'art floral), à la diaconie (visite de malades et de personnes âgées ou isolées, visiteurs de prison, collectes de fonds et de vêtements usagés, projets de partenariat) et au support administratif et logistique (bulletin paroissial ...).



Gestion patrimoniale

Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

D. Gestion patrimoniale

La gestion patrimoniale de l'Archevêché s'exerce essentiellement par le biais des sociétés Lafayette S.A. et Maria Rheinsheim S.A.

Quelques biens immobiliers reçus par dons ou legs sont directement détenus par l'Archevêché.

L'objet social de Lafayette S.A. consiste notamment dans la prise de participations ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. C'est ainsi que Lafayette S.A. détient les actions de Saint-Paul Luxembourg S.A. implantée à Gasperich, société opérationnelle dans le secteur média avec ses filiales (voir le rapport sur les activités médias du groupe). Lafayette S.A. détient la majeure partie des actions de la société Maria Rheinsheim S.A., gestionnaire de la résidence épiscopale et du Centre Convict situés aux numéros 3 à 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg.

Lafayette S.A. a également pour objet social l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société Lafayette S.A. a été constituée en date du 26 février 1937 et a servi comme instrument de gestion pour restructurer le patrimoine de l'Archevêché dans les années 2007 à 2009.

Le patrimoine détenu aujourd'hui par le groupe consolidé:

- a été acquis et développé progressivement dans le cadre de l'activité média du groupe,
- ou provient de legs et dons reçus, quelquefois assortis de charges et conditions.

La gestion du patrimoine tient compte, en cas de legs et de dons reçus, de la volonté exprimée par les légataires et donateurs et implique pour l'Archevêché un contrôle et un suivi stricts de ces obligations inhérentes.

Lafayette S.A. gère divers immeubles acquis dans le passé par la société Saint-Paul Luxembourg S.A. pour ses activités (édition, imprimerie, librairie etc....) et transférés dans le patrimoine de Lafayette S.A. via les opérations de restructuration effectuées en 2007-2009 (dont principalement: scission de Saint-Paul Luxembourg S.A. en Saint-Paul Luxembourg S.A. [Luxemburger Wort] et Saint-Paul Immobilier

S.A. et absorption ultérieure de Saint-Paul Immobilier S.A. par Lafayette S.A.).

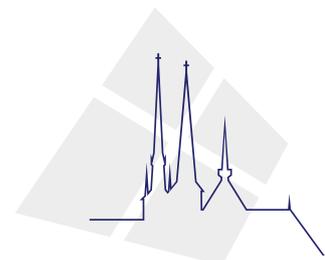
Saint-Paul Luxembourg S.A. ayant réduit les dernières années ses activités dans le domaine de l'imprimerie notamment, certains bâtiments ont fait l'objet de réaffectation et sont loués par Lafayette S.A. à des tiers.

Le Centre Convict est géré par l'intermédiaire de la société Maria Rheinsheim S.A. Dans une optique de promotion et de soutien de la pastorale, certaines surfaces de bureaux sont mises à la disposition de services de l'Archevêché et d'associations au service de la pastorale comme l'« ErwuesseBildung », le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) et d'autres associations et initiatives de l'Église catholique au service de la collectivité. Une autre partie des immeubles du Convict est louée à un groupe hôtelier et une dernière partie est occupée par les Internats Jacques Brocquart. Pour sa part, la résidence épiscopale est utilisée non seulement comme lieu de résidence de l'Archevêque, mais aussi pour l'organisation de réunions de travail, de conférences et de réceptions ainsi que comme maison d'hôte pour étudiants.

L'Archevêché entreprend depuis les deux dernières années des démarches pour restructurer ses activités afin d'assurer un soutien financier durable à ses activités pastorales.



Activités « Médias »



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

E. Activités « Médias »

Toutes les activités médias du groupe sont regroupées sous une identité forte «Luxemburger Wort» avec la mission d'offrir des moyens de communication sociale multicanale (print, numérique et audiovisuel) et multilingue, et de proposer un message éditorial de qualité, responsable, engagé et tolérant sur la base des valeurs chrétiennes déterminant l'identité du groupe.

Les médias du groupe ont l'ambition d'être le leader de l'information et de la presse d'opinion au Luxembourg, et d'être l'élément liant tous ceux qui habitent ou travaillent au Grand-Duché ou dans la grande région.

Fort d'une histoire de 165 ans, le «Luxemburger Wort» avance avec les changements dans une société en évolution permanente. Le journal a été créé 3 jours après l'adoption de la loi sur la liberté de la presse en 1848 et n'a cessé de se développer en tant qu'acteur média principal face aux demandes du marché et aux changements de la société.

Dans un contexte difficile, le «Luxemburger Wort» (version print et e-paper) maintient une couverture de marché de 40%, soit 177.400 lecteurs chaque jour. Le quotidien a de loin la plus grande diffusion payante totale du Luxembourg avec un tirage de 70.400 exemplaires.

Le site internet d'information du «Luxemburger Wort», «wort.lu», décliné en quatre langues - français, allemand, anglais et portugais – visité par 60.800 lecteurs par jour, a été modernisé en mai 2014 avec un accent particulier sur les utilisateurs mobiles. Par ailleurs, les quatre versions ne sont pas des traductions mais bien des sites d'information dédiés à chaque lectorat spécifique.

Le «Télécran» maintient sa position de leader sur le marché du magazine avec 113.500 lecteurs chaque semaine, et un tirage moyen de 38.500 exemplaires.

Les médias lusophones, le journal hebdomadaire «Contacto» et «Radio Latina», couvrent plus de 60% de la population portugaise pour «Contacto» et de 33% pour «Radio Latina». Les sites «contacto.lu» («wort.lu» en langue portugaise) et «latina.lu» connaissent un vif succès auprès de la communauté.

A côté des médias, les activités gérées par le groupe comprennent e.a. les librairies «Libo», les Éditions Saint-Paul, ou encore l'enveloppe de dépliants publicitaires «i-Mail».

Le «Luxemburger Wort» poursuit sa stratégie de recentrage sur les activités média tout en développant les nouveaux canaux de diffusion. Dans le futur, de nouvelles alliances sont envisagées pour mieux se positionner sur certains marchés, comme p.ex. dans le domaine du numérique ou de l'audiovisuel.

F. Les comptes consolidés révisés 2013 de l'Archevêché de Luxembourg

1. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques et à l'Économe général de l'Archevêché de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'Archevêché de Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil pour les affaires économiques et de l'Économe général pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques et l'Économe général sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le

Réviser d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques et l'Économiste général, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Archevêché de Luxembourg au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de l'Économiste général sur les comptes consolidés, qui relève de la responsabilité du Conseil pour les affaires économiques et de l'économiste général, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 7 juillet 2014

Représentée par



Luc Henzig

PricewaterhouseCoopers,
Société coopérative,
400 Route d'Esch, B.P. 1443,
L-1014 Luxembourg

T: +352 494848 1,
F: +352 494848 2900,
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 –
TVA LU25482518

2. Rapport de l'Économe général ad interim sur les comptes annuels consolidés clôturant au 31 décembre et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

Pour la deuxième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables applicables aux sociétés commerciales au Luxembourg.

Ces comptes ont pour vocation d'amener la transparence sur les moyens dont dispose l'Église pour remplir sa mission et assurer sa pérennité. Ces moyens proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg S.A.) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette S.A. et Maria Rheinsheim S.A.

La présentation d'une situation financière consolidée de l'Archevêché est une initiative volontaire en dehors de toute obligation légale, l'Archevêché étant une personnalité juridique non soumise aux dispositions du droit des sociétés commerciales.

Le Conseil pour les affaires économiques, ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, a dans sa séance du 4 juillet 2014 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2013 qui sont repris ci-après.

Pour pouvoir lire correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les différentes activités exercées par l'Archevêché:

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché opère dans les domaines suivants:
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et

de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion;

- b. l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le périmètre de consolidation qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette S.A., une société immobilière et de participation financière, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont la principale est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg S. A.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire,...) et fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat consolidé qui reprend, du point de vue financier, l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2013.

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2013 avec une perte totale consolidée d'EUR 1.884.818,26 (part du groupe: EUR 2.225.995,53) contre une perte consolidée en 2012 d'EUR 50.545.714,33 (part du groupe: EUR 49.669.193,77).

Le chiffre d'affaires du groupe consolidé s'élève en 2013 à EUR 68.259.107,23 (en 2012: EUR 73.634.102,64).

Le tableau ci-dessous reprend une analyse comparative du résultat consolidé « courant » du groupe pour les exercices 2013 et 2012, car

les opérations exceptionnelles ont eu, surtout en 2012, un impact significatif sur les chiffres:

| | | 2013 EN EUR | 2012 EN EUR |
|---|---------------|----------------------|-----------------------|
| Résultat net consolidé "Groupe Archevêché" | *1 | -1.884.818,26 | -50.545.714,33 |
| <i>à déduire:</i> produits exceptionnels | | -1.217.706,42 | -3.298.704,97 |
| bonis de liquidation repris sous la rubrique produits immob. financ. | | -489.877,79 | |
| <i>à ajouter:</i> charges exceptionnelles | | 1.800.597,91 | 49.631.669,79 |
| Résultat "courant" Groupe consolidé | | -1.791.804,56 | -4.212.749,51 |
| *1 quote-part du groupe en 2013 | 2.225.995,53 | | |
| quote-part du groupe en 2012 | 49.669.193,77 | | |

En 2013, les charges exceptionnelles d'EUR 1.800.597,91 proviennent principalement de charges exceptionnelles de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. (EUR 1.609.400 liés au plan social et aux ajustements provisionnés pour les préretraites) et de charges sur les exercices antérieurs. Les produits exceptionnels d'EUR 1.217.706,42 proviennent de Lafayette S.A. à concurrence d'EUR 343.500 (extourne de provisions fiscales devenues sans objet), de l'Archevêché à concurrence d'EUR 805.643,92 (contributions reçues de tiers, plus-values sur ventes réalisées et produits sur exercices antérieurs), le solde d'EUR 68.562,50 provenant de Saint-Paul Luxembourg S.A. en relation avec la vente de machines et les reprises de provisions et produits divers au niveau de Maria Rheinsheim et Radio Latina.

En 2012, les charges exceptionnelles d'EUR 49.631.669,79 étaient dues à concurrence d'EUR 45.286.489,88 à des corrections de valeurs exceptionnelles sur différents actifs (goodwill Saint-Paul Luxembourg S.A.: EUR 25.828.628,05 et corrections de valeurs sur terrains et immeubles: EUR 19.457.861,83 suite à l'évaluation faite par un expert immobilier indépendant). Le solde d'EUR 4.345.179,91 concernait principalement (à concurrence d'EUR 4.256.001,81) des charges exceptionnelles de Saint-Paul Luxembourg S.A. en relation avec le plan social signé en date du 14 janvier 2013 (mais dont les impacts ont été provisionnés dans les comptes 2012), un amortissement exceptionnel d'une installation technique dont l'exploitation a été abandonnée et des charges dues à la résiliation anticipée de divers contrats de services. Les produits exceptionnels 2012 s'élevaient à EUR 3.298.704,97 et concernaient une extourne d'impôts différés

en relation avec la correction de valeur exceptionnelle sur biens immobilisés, des extournes de provisions pour risques et charges et des plus-values sur ventes de machines.

Le résultat opérationnel consolidé de l'année 2013, en ne prenant pas en compte les charges et produits exceptionnels des différentes sociétés, constitue une perte d'EUR 1.791.804,56 (en 2012: perte d'EUR 4.212.749,51).

Il y a lieu de noter que l'Archevêché, dans ses comptes individuels non consolidés, dégage une perte d'EUR 3.730.948,39 (en 2012: EUR 4.798.436,45).

Le tableau comparatif du résultat courant ci-dessus montre ainsi qu'en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires global en 2013 d'EUR 5.374.995,41, provenant essentiellement d'une baisse du marché publicitaire au Luxembourg qui a impacté négativement les activités de Saint-Paul Luxembourg S.A, le groupe réussit à améliorer son résultat courant.

Deux raisons principales sont à invoquer:

- ➔ d'abord et principalement une baisse des charges de l'exercice, conséquence des efforts importants de contrôle des coûts, et plus spécifiquement des frais de personnel de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A.,
- ➔ et en second lieu une légère augmentation du résultat net des activités de location (l'augmentation du chiffre d'affaires étant un peu plus élevée que l'augmentation des coûts pour cette activité).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par ou auxquelles collabore l'Archevêché de Luxembourg.

Le poste s'élève au 31 décembre 2013 à EUR 4.302.656,22 et est représenté à concurrence d'EUR 800.000 par des fonds dédiés à l'éducation des jeunes (montant reçu en mars 2013), à concurrence d'EUR 3.011.626,25 par des fonds et du patrimoine immobilier destinés à MISSIO Luxembourg (intégration de cette composante MISSIO en 2013), des fonds dédiés aux archives diocésaines à concurrence d'EUR 251.631,16, des fonds destinés aux Missions d'Afrique à concurrence d'EUR 172.014,27 et des fonds dédiés divers à concurrence d'EUR 67.384,54.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement de Rome. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg au 31 décembre 2013 dans ses comptes sous la rubrique du passif «fonds dédiés». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. La responsabilité de l'utilisation et de la gestion de ces fonds relève des responsables de MISSIO.

Au 31 décembre 2013, la situation des fonds propres est d'EUR 89.998.685,64 (en 2012: EUR 92.343.032,37). Le total des dettes non subordonnées au 31 décembre 2013 est d'EUR 55.592.722,76 (en 2012: EUR 54.795.624,43).

Parmi ces dettes est (sont) repris:

- ➔ un montant d'EUR 15.934.776,84 au titre d'«impôts différés». Ce montant résulte essentiellement des évaluations des éléments du patrimoine au moment des diverses réorganisations des différentes sociétés. Lors de ces réorganisations sur les dernières années, des évaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes donnant lieu à des goodwill et au mali de fusion résultant de l'absorption de Saint-Paul Immobilier par Lafayette S.A. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte

des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

- ➔ des dettes bancaires à concurrence d'EUR 15.491.588,87 (en 2012: EUR 13.340.662,37),
- ➔ des dettes envers des organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit du groupe consolidé Archevêché à concurrence d'EUR 12.876.724,11. Le groupe via Lafayette S.A. a obtenu une ligne de crédit bancaire complémentaire de 15 millions d'euros en mars 2014 afin de rembourser progressivement ces dettes et laisser à ces organismes la responsabilité de la gestion de leurs fonds.

En ce qui concerne les événements postérieurs à la clôture, ceux-ci sont repris sous la note 19 des comptes consolidés.

Au niveau des perspectives pour l'avenir, l'exercice 2014 sera une année de poursuite des efforts de gestion rigoureuse des coûts avec une recherche continue de gains en synergies et en efficacité, et ce à la fois dans le domaine immobilier, dans le domaine des médias et dans le domaine pastoral.

Au niveau des activités liées à la pastorale, un effort de solidarité est demandé aux fabriques d'église en ce qui concerne la prise en charge des frais de personnel des secrétaires paroissiaux et des recherches de fonds complémentaires sont lancées via la Fondation Sainte Irmine.

L'effet bénéfique de la transparence sur la situation financière globale de l'Archevêché a été l'opportunité d'une remise en question sur le fonctionnement; les efforts entrepris pour redresser la situation financière commencent à porter leurs fruits.

Bernadette Reuter-Wagner, Économe général ad interim

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2013

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2013
exprimé en EUR

| | | 2013 | 2012 |
|--|----------------|------------------------------|------------------------------|
| ACTIF | Note(s) | | |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4.3,5 | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux | | 645.914,91 | 279.616,63 |
| Frais de recherche et de développement | | 28.331,50 | 0,00 |
| Mali de fusion | | 233.013,63 | 287.903,91 |
| | | <u>907.260,04</u> | <u>567.520,54</u> |
| Immobilisations corporelles | 4.3,5 | | |
| Terrains et constructions | | 136.923.202,06 | 139.709.077,46 |
| Installations techniques et machines | | 1.753.610,00 | 1.918.038,53 |
| Autres installations, outillage et mobilier | | 924.145,13 | 1.140.811,44 |
| Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | | 82.002,88 | 147.814,16 |
| | | <u>139.682.960,07</u> | <u>142.915.741,59</u> |
| Immobilisations financières | 4.3,5 | | |
| Parts dans des entreprises liées | | 0,00 | 32.022,61 |
| Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation | 7 | 229.918,56 | 257.014,23 |
| Participations | 6 | 90.002,00 | 55.001,00 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations | | 514.500,00 | 593.239,11 |
| Prêts et créances immobilisées | | 4.721,88 | 1.042,21 |
| | | <u>839.142,44</u> | <u>938.319,16</u> |
| | | 141.429.362,55 | 144.421.581,29 |
| Actif circulant | | | |
| Stocks | 4.3 | | |
| Matières premières et consommables | | 1.530.097,79 | 1.096.827,38 |
| Produits finis et marchandises | | 425.803,65 | 401.910,49 |
| | | <u>1.955.901,44</u> | <u>1.498.737,87</u> |
| Créances | 4.3 | | |
| Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 7.425.794,44 | 8.052.931,60 |
| Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 631.675,19 | 297.657,16 |
| Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 2.920.954,54 | 2.367.293,37 |
| | | <u>10.978.424,17</u> | <u>10.717.882,13</u> |
| Valeurs mobilières | | 599.942,49 | 0,00 |
| Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | | 2.555.085,17 | 2.554.380,80 |
| | | 16.089.353,27 | 14.771.000,80 |
| Comptes de régularisation | | 158.554,61 | 151.275,67 |
| TOTAL DU BILAN (ACTIF) | | <u>157.677.270,43</u> | <u>159.343.857,76</u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2013
exprimé en EUR

| PASSIF | Note(s) | 2013 | 2012 |
|--|---------|-----------------------|-----------------------|
| Fonds propres | | | |
| Fonds propres initiaux | 8.1 | 25.571.398,75 | 25.571.398,75 |
| Résultats reportés | | 106.832.752,38 | 111.631.188,83 |
| Réserves de consolidation | | -41.213.385,64 | 3.775.722,88 |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe) | | -2.225.995,53 | -49.669.193,77 |
| Plus-values immunisées | 8.2 | 1.033.915,68 | 1.033.915,68 |
| | | 89.998.685,64 | 92.343.032,37 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| | 3.2 | | |
| Parts des minoritaires dans les capitaux propres | | 1.940.956,81 | 3.001.392,61 |
| Résultat de l'exercice (part des minoritaires) | | 341.177,27 | -876.520,56 |
| | | 2.282.134,08 | 2.124.872,05 |
| Provisions | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | 31.000,00 | 22.000,00 |
| Provisions pour impôts | | 0,00 | 343.500,00 |
| Autres provisions | 10 | 2.803.550,00 | 6.360.418,98 |
| | | 2.834.550,00 | 6.725.918,98 |
| Fonds dédiés | | | |
| | 9 | 4.302.656,22 | 0,00 |
| Dettes non subordonnées | | | |
| Emprunts obligataires | | | |
| Emprunts non convertibles | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 449.860,70 | 0,00 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 275.566,52 | 713.333,73 |
| Dettes envers des établissements de crédit | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 13.074.302,44 | 5.809.803,25 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 2.417.286,43 | 7.530.859,12 |
| Dettes sur achats et prestations de services | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 2.617.359,17 | 2.759.809,47 |
| Dettes envers des entreprises liées | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 0,00 | 43.661,82 |
| Dettes envers des entreprises avec un lien de participation | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 2.008.173,00 | 958.300,50 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | | | |
| - dettes fiscales | | 1.540.109,04 | 1.376.604,40 |
| - dettes au titre de la sécurité sociale | | 1.268.152,66 | 1.262.332,75 |
| Impôts différés | 11.1 | 15.934.776,84 | 15.888.450,07 |
| Autres dettes | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 11.2 | 16.007.135,96 | 5.985.967,24 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 0,00 | 12.466.502,08 |
| | | 55.592.722,76 | 54.795.624,43 |
| Comptes de régularisation | | | |
| | 12 | 2.666.521,73 | 3.354.409,93 |
| TOTAL DU BILAN (PASSIF) | | 157.677.270,43 | 159.343.857,76 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013
 exprimé en EUR

| | | 2013 | 2012 |
|---|----------------|-----------------------------|------------------------------|
| CHARGES | Note(s) | | |
| Consommation de marchandises et de matières premières et consommables | | 9.370.020,22 | 11.287.725,19 |
| Autres charges externes | | 20.903.142,45 | 22.501.049,48 |
| Frais de personnel | 14 | | |
| Salaires et traitements | | 32.097.923,60 | 36.213.051,27 |
| Charges sociales couvrant les salaires et traitements | | 3.711.287,49 | 3.859.352,79 |
| Pensions complémentaires | | 505.584,97 | 367.219,61 |
| | | <u>36.314.796,06</u> | <u>40.439.623,67</u> |
| Corrections de valeur | | | |
| - sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | 5 | 4.512.953,24 | 5.339.986,89 |
| - sur éléments de l'actif circulant | | 0,00 | 291.600,00 |
| - sur goodwill de consolidation | 5 | 281.207,48 | 0,00 |
| | | <u>4.794.160,72</u> | <u>5.631.586,89</u> |
| Autres charges d'exploitation | | 1.350.209,30 | 1.253.508,76 |
| Corrections de valeur sur immobilisations financières | | 78.739,11 | 0,00 |
| Intérêts et autres charges financières | | | |
| - autres intérêts et charges | | 573.637,11 | 718.840,75 |
| Charges exceptionnelles | 15 | 1.800.597,91 | 49.631.669,79 |
| Impôts sur le résultat | | 30.495,00 | 2.460,00 |
| Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus | | 15.762,04 | 43.972,68 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | | 27.096,63 | 0,00 |
| TOTAL CHARGES | | <u>75.258.656,55</u> | <u>131.510.437,21</u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013
 exprimé en EUR

| | | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------------|-----------------------|
| PRODUITS | Note(s) | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | 13 | 68.259.107,23 | 73.634.102,64 |
| Variation des stocks de produits finis, et de produits et commandes en cours | | 6.010,49 | -40.270,39 |
| Autres produits d'exploitation | | 3.260.580,73 | 3.782.348,51 |
| Produits des immobilisations financières | | 489.877,79 | 0,00 |
| Autres intérêts et autres produits financiers - autres intérêts et produits financiers | | 140.555,63 | 138.150,74 |
| Produits exceptionnels | | 1.217.706,42 | 3.298.704,97 |
| Impôts différés | | 0,00 | 147.835,85 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | | 0,00 | 3.850,56 |
| Perte de l'exercice | | 1.884.818,26 | 50.545.714,33 |
| <i>Dont attribuable au groupe</i> | | 2.225.995,53 | 49.669.193,77 |
| <i>attribuable aux intérêts minoritaires</i> | 3.2 | -341.177,27 | 876.520,56 |
| TOTAL PRODUITS | | 75.258.656,55 | 131.510.437,21 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit:

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public.

Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg est une personne juridique de droit public (numéro d'identité: 18735400025), établie à Luxembourg, 4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg.

La structure territoriale de l'Archevêché, qui recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg, est organisée actuellement en 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales, 14 doyennés et 5 régions pastorales (Centre, Est, Luxembourg, Nord et Sud).

L'Archevêché de Luxembourg détient 100% des actions de la société Lafayette S.A. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (l'Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants:

1. L'Archevêché est directement actif dans l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché opère dans les domaines suivants:
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion;
 - b. l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché n'a pas d'obligations légales d'établir des comptes annuels consolidés selon les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes:

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette S.A. gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg S.A. (100%) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo S.A. (100%) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim S.A. (95,188 %) société immobilière
- (6) Simon Pierre S.A. (100%) gestion immobilière
- (7) Reliure Saint-Paul S.à.r.l. (100%) location immobilière
- (8) Carrefour S.A. (60%) location d'immeuble
- (9) régie.lu S.A. «ex diffusion saint-paul» (100%) régie publicitaire
- (10) Société Européenne de Communication Sociale S.à.r.l. «Radio Latina» (55,50%) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion

Ces sociétés ont leur siège social situé à Luxembourg.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés un contrôle au sens de la section XVI de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés, considérées comme significatives, dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 et 50% sont mises en équivalence.

Les participations mises en équivalence sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

Les sociétés Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à.r.l. « ex DNR » (49,99%), exploitation de fréquences de radiodiffusion, et Info-mail S.A. (45%), commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires, sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés Videopress S.A. (33,36%), productions audiovisuelles, et LBF Group S.A. (35,87%), commerce et prestations de services dans le domaine de l'internet, n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en accord avec l'article 317-1 (intérêt négligeable) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Au cours de l'exercice 2013, les changements suivants sont intervenus au niveau du périmètre et des méthodes de consolidation:

- sortie du périmètre des sociétés suivantes dissoutes en 2013:
 - Meridian Conseil en Communication S.à.r.l. et Videofin S.A.

- entrée dans le périmètre:
 - régie.lu S.A. vu son importance stratégique pour les années à venir

- changement de méthode de consolidation:
 - Société Européenne de Communication Sociale S.à.r.l. « Radio Latina »: passage du mode de consolidation par mise en équivalence au mode de consolidation par intégration globale
 - Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à.r.l. « ex DNR »: passage du mode de consolidation par intégration globale au mode de consolidation par mise en équivalence

En 2013, suite à une restructuration, la Société Lafayette S.A. a acquis de sa filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. 53,475% de la société Maria Rheinsheim S.A. Ce transfert s'est fait à la valeur nette comptable.

En avril 2014, la société Maria Rheinsheim a racheté 40% des actions de Carrefour S.A détenues par des tiers.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire...) et fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 322(1)a) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur supérieure à leur valeur comptable. La différence qui subsiste a été inscrite à l'actif du bilan consolidé sous le poste « goodwill de consolidation ». Au 31 décembre 2013, il n'y a plus de goodwill inscrit à l'actif du bilan, étant donné une dépréciation exceptionnelle effectuée en 2012 sur le goodwill restant.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Format des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2012 ont fait l'objet de certains reclassements à des fins comparatives.

4.2 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.3 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres fac-

teurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes:

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition et amorties sur les durées suivantes:

| | <u>Durée d'amortissement</u> |
|---|------------------------------|
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux | 42 à 50 ans |
| Frais de recherche et de développement | 5 ans |
| Mali de fusion | 10 ans |

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

b) Goodwill de consolidation

Le goodwill de consolidation est amorti sur une durée de 10 ans.

Lorsque l'Archevêché considère que le goodwill de consolidation subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, et sont diminuées le cas échéant de l'aide à l'investissement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les acquisitions faites pendant l'exercice, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que l'acquisition a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants:

| | <u>Taux d'amortissement</u> |
|--|-----------------------------|
| Constructions: | 2% à 20% |
| Installations techniques et machines: | 6,5% à 30% |
| Autres installations, outillage et mobilier: | 10% à 25% |

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes donnant lieu à des goodwill. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

d) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition. Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

e) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient.

f) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

g) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 9.

h) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes donnant lieu à des goodwill ou à des malis de fusion. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégageé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

i) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.

j) Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

k) Comptes de régularisation actif / passif

Ces postes comprennent les produits perçus / charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

| | Valeur d'acquisition au 01.01.2013 € | Entrée périmètre € | Acquisitions en 2013 € | Transfert de l'exercice € | Sorties et cessions en 2013 € | Sortie périmètre € | Valeur d'acquisition au 31.12.2013 € | Corrections de valeur au 01.01.2013 € | Entrée périmètre € | Sortie périmètre € | Dotations de l'exercice € | Mise en équivalence € | Reprises de l'exercice € | Corrections de valeur au 31.12.2013 € | Valeur nette au 31.12.2013 € |
|--|---|-----------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---|--|-----------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux | 306.936,71 | 0,00 | 437.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 743.936,71 | 19.032,80 | 0,00 | 0,00 | 78.989,00 | 0,00 | 0,00 | 98.021,80 | 645.914,91 |
| Frais de recherche et de développement | 0,00 | 0,00 | 35.414,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 35.414,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 7.082,88 | 0,00 | 0,00 | 7.082,88 | 28.331,50 |
| Maï de fusion activé (part amortissable) | 466.028,48 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 466.028,48 | 186.411,85 | 0,00 | 0,00 | 46.603,00 | 0,00 | 0,00 | 233.014,85 | 233.013,63 |
| | 772.965,19 | 0,00 | 472.414,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1.245.379,57 | 205.444,65 | 0,00 | 0,00 | 132.674,88 | 0,00 | 0,00 | 338.119,53 | 907.260,04 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 190.920.474,81 | 79.796,00 | 449.005,60 | 147.814,16 | -284.257,95 | 0,00 | 191.312.832,62 | 51.211.397,35 | 79.796,00 | 0,00 | 3.099.901,99 | 0,00 | -1.464,78 | 54.389.630,56 | 136.923.202,06 |
| Installations techniques et machines | 36.745.734,45 | 0,00 | 626.830,54 | 0,00 | -21.431.228,78 | -174.469,72 | 15.766.866,49 | 34.827.698,92 | 0,00 | 0,00 | 770.716,54 | 0,00 | -21.431.228,78 | 14.013.256,49 | 1.753.610,00 |
| Autres installat., outillage et mobilier | 7.107.240,01 | 313.717,62 | 249.636,90 | 0,00 | -58.010,55 | -169.614,00 | 7.442.969,98 | 5.966.428,57 | 286.300,83 | -169.614,00 | 493.720,00 | 0,00 | -58.010,55 | 6.518.824,85 | 924.145,13 |
| Sous-total | 234.773.449,27 | 393.513,62 | 1.325.473,04 | 147.814,16 | -21.773.497,28 | -344.083,72 | 214.522.669,09 | 92.005.521,84 | 366.096,83 | -323.541,19 | 4.364.338,53 | 0,00 | -21.490.704,11 | 74.921.711,90 | 139.600.957,19 |
| Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | 147.814,16 | 0,00 | 82.002,88 | -147.814,16 | 0,00 | 0,00 | 82.002,88 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 82.002,88 |
| Sous-total | 147.814,16 | 0,00 | 82.002,88 | -147.814,16 | 0,00 | 0,00 | 82.002,88 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 82.002,88 |
| | 234.921.263,43 | 393.513,62 | 1.407.475,92 | 0,00 | -21.773.497,28 | -344.083,72 | 214.604.671,97 | 92.005.521,84 | 366.096,83 | -323.541,19 | 4.364.338,53 | 0,00 | -21.490.704,11 | 74.921.711,90 | 139.682.960,07 |
| Immobilisations financières | | | | | | | | | | | | | | | |
| Parts dans des entreprises liées | 32.022,61 | -30.986,69 | 0,00 | 0,00 | -1.035,92 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation (<i>Mise en équivalence</i>) | 207.540,04 | -0,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 603.770,13 | 811.310,13 | -49.474,19 | 0,00 | 603.769,13 | 0,00 | 27.096,63 | 0,00 | 581.391,57 | 229.918,56 |
| Participations | 61.361,75 | 0,00 | 35.001,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 96.362,75 | 6.360,75 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6.360,75 | 90.002,00 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations | 593.239,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 593.239,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 78.739,11 | 0,00 | 0,00 | 78.739,11 | 514.500,00 |
| Prêts et créances immobilisées | 1.042,21 | 3.679,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4.721,88 | 4.721,88 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4.721,88 | 4.721,88 |
| | 895.205,72 | -27.307,06 | 35.001,00 | 0,00 | -1.035,92 | 603.770,13 | 1.505.633,87 | -43.113,44 | 0,00 | 603.769,13 | 78.739,11 | 27.096,63 | 0,00 | 666.491,43 | 839.142,44 |
| TOTAL | 263.876.553,44 | 366.206,56 | 1.914.891,30 | 0,00 | -21.774.533,20 | 259.686,41 | 244.642.804,51 | 119.454.972,15 | 366.096,83 | 280.227,94 | 4.575.752,52 | 27.096,63 | -21.490.704,11 | 103.213.441,96 | 141.429.362,55 |

Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée à EUR 163.970.000. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83 (voir note 15).

L'Archevêché est d'avis que la valorisation de ces immobilisations ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2013.

Note 6 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation:

| Participations | Siège | date de clôture | % détenu | Capitaux propres (+/- résultats)* | Résultat de l'exercice | Valeur comptable |
|-----------------------------------|------------|-----------------|----------|-----------------------------------|------------------------|------------------|
| Videopress S.A. | Luxembourg | 31.12.2013 | 33,36% | -50.559,03 | -612,85 | 1,00 |
| LBF Group S.A. | Luxembourg | 31.12.2013 | 35,87% | -104.336,66 | -2.952,02 | 90.001,00 |
| *y compris résultat de l'exercice | | | | | | 90.002,00 |

L'Archevêché est d'avis que la valorisation de ces participations ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires.

Note 7 – Participations mises en équivalence

| | Capitaux propres au 31.12.2013* (part du Groupe) en EUR | Résultat de l'exercice 2013 (part du Groupe) en EUR | Valeur Comptable 2013 en EUR |
|---|---|---|------------------------------|
| Infomail S.A. | 229.917,56 | -27.096,63 | 229.917,56 |
| Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l. | 19.938,07 | -24.968,10 | 1,00 |
| * y compris résultat de l'exercice (part du Groupe) | | | 229.918,56 |

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2013 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Plus-values immunisées

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées sur des ventes d'actifs ont été immunisées.

Note 9 – Fonds dédiés

Ce poste reprend les fonds (biens et argent) reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.3 g). En 2013, ils ont été soit introduits sous cette rubrique, soit fait l'objet d'un reclassement sous ce poste.

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par ou auxquelles collabore l'Archevêché de Luxembourg.

Le poste s'élève au 31 décembre 2013 à EUR 4.302.656,22 et est représenté à concurrence d'EUR 800.000 par des fonds dédiés à l'éducation des jeunes (montant reçu en mars 2013), à concurrence d'EUR 3.011.626,25 par des fonds et du patrimoine immobilier destinés à MISSIO Luxembourg, des fonds dédiés aux archives à concurrence d'EUR 251.631,16, des fonds destinés aux Missions d'Afrique à concurrence d'EUR 172.014,27 et des fonds dédiés divers à concurrence d'EUR 67.384,54.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement de Rome. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg au 31 décembre 2013 dans ses comptes sous la rubrique du passif «fonds dédiés». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. La responsabilité de l'utilisation et de la gestion de ces fonds relève des responsables de MISSIO.

Note 10 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement de provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A., à savoir la provision pour le plan de maintien de l'emploi constituée en 2009 et pour le plan social décidé en 2012 (EUR 1.451.000), la provision pour primes variables (EUR 470.000), une provision pour charges exceptionnelles en rapport avec la non-obtention de la licence d'exploitation de la nouvelle chaîne de radio (EUR 150.000), des provisions pour commissions d'agence ainsi que des provisions pour congés non pris au niveau de toutes les sociétés du groupe.

Note 11 – Dettes non subordonnées

11.1 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

11.2 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 12.876.724,11 des prêts reçus de la part d'organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché. En 2013, ces dettes sont reprises comme dettes à moins d'un an, étant donné la volonté de rembourser ces dettes à court terme et de laisser à ces organismes la gestion de leurs fonds.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance («Luxemburger Wort» et «Télécran»).

Note 13 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du montant net du chiffre d'affaires de l'exercice se présente comme suit:

| | 2013 | 2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| | EUR | EUR |
| Organes de presse et édition | 46.104.738,56 | 50.365.220,78 |
| Travaux d'imprimerie | 5.952.796,26 | 7.070.541,80 |
| Librairie | 5.163.969,05 | 5.329.213,57 |
| Revenus immobiliers | 3.985.630,41 | 3.425.970,91 |
| Autres activités (i-mail, spots radios, ...) | 7.051.972,95 | 7.443.155,58 |
| | 68.259.107,23 | 73.634.102,64 |

Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen (hors 236 ministres du culte et 277 enseignants et professeurs de religion) employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à:

| | 2013 | 2012 |
|---------------------|-------------|-------------|
| A plein temps | 430 | 483 |
| A temps partiel | 116 | 116 |
| Total | 546 | 599 |
| Préretraités | 12 | 14 |

Note 15 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles d'EUR 1.800.597,91 proviennent principalement (à concurrence d'EUR 1.609.400) en 2013 de Saint-Paul Luxembourg S.A. et plus précisément de la provision pour préretraite et du plan social signé en date du 14 janvier 2013 avec les partenaires sociaux.

En 2012, les charges exceptionnelles d'EUR 49.631.669,79 étaient dues à concurrence d'EUR 25.828.628,05 à la dépréciation du goodwill de Saint-Paul Luxembourg S.A., à concurrence d'EUR 19.457.861,83 à la réduction de valeur actée sur les biens immobiliers suite à l'évaluation du patrimoine immobilier par un expert indépendant ainsi qu'à concurrence d'EUR 4.256.001,81 à des charges exceptionnelles en relation avec le plan social de Saint-Paul Luxembourg S.A., à l'amortissement exceptionnel enregistré sur une installation technique et aux conséquences d'une résiliation anticipée de divers contrats de services liée à l'arrêt de la production et de la distribution du journal gratuit Point24 et à des charges exceptionnelles diverses d'EUR 89.178,10.

Note 16 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres du Conseil d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres

de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 45.012,50 (2012: EUR 50.076,25).

Note 17 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres du Conseil d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 18 – Engagements hors bilan

L'Archevêché s'est porté garant des engagements de Lafayette S.A.

De son côté, la société Lafayette S.A. s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg S.A. envers trois établissements de crédit pour des lignes de crédits de respectivement EUR 10.000.000, EUR 2.000.000 et EUR 1.000.000. La ligne de crédit d'EUR 10.000.000 peut également être tirée par la société Lafayette S.A. elle-même.

La société Saint-Paul Luxembourg S.A. a également des engagements financiers hors bilan au 31 décembre 2013 à hauteur d'EUR 765.000 (2012: EUR 846.000) en raison de contrats de location et de contrats de leasing.

Note 19 – Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de mars 2014, la société de Radiodiffusion S.à.r.l. s'est vu refuser l'autorisation de l'exploitation de la nouvelle chaîne radio prévue pour le 1^{er} février 2014. Les charges supplémentaires en rapport avec la non-obtention de la licence devront être supportées par la société Saint-Paul Luxembourg S.A. de ce fait. Il s'agit essentiellement d'honoraires juridiques, de frais de liquidation et d'indemnités diverses provisionnés à concurrence d'EUR 150.000.

En mars 2014, le Groupe via Lafayette S.A. a obtenu une ligne de crédit bancaire complémentaire d'EUR 15.000.000 pour rembourser à court terme les prêts reçus de la part d'organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'actionnaire unique du groupe.

Note 20 – Organes de l’Archevêché responsables de la gestion et de l’établissement des finances

L’administration financière de l’Archevêché est faite par l’Économiste général sous la direction et la responsabilité de l’Archevêque, respectivement du vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

La gestion financière de l’Archevêché est assurée par l’Économiste général de l’Archevêché sous la surveillance du Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l’Économiste général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Can. 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment:

Can. 492:

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l’Évêque diocésain lui-même ou son délégué; il sera composé d’au moins trois fidèles nommés par l’Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d’autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l’Évêque jusqu’au quatrième degré de consanguinité ou d’affinité.

Can. 493:

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l’Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l’Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l’année à venir, ainsi que d’approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l’année écoulée.

Can. 494:

1. Dans chaque diocèse, l’Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économiste vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.

2. L'Économiste général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économiste général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. A la fin de l'année, l'Économiste général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

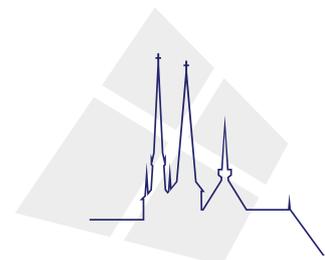
Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au can. 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (can. 1277).

La composition du Conseil pour les affaires économiques au 31 décembre 2013 et à fin juin 2014 est la suivante: Monseigneur Jean-Claude Hollerich, Archevêque; Monsieur Léon Contato; Monsieur Albert Hansen; Madame Bernadette Reuter-Wagner (jusqu'à sa nomination en tant qu'économiste général ad interim début février 2014) et Monsieur Claude Zimmer. Ont assisté aux réunions Monsieur Erny Gillen, Vicaire général, Monsieur Egon Seywert, Économiste général (jusqu'au 5 février 2014), Madame Bernadette Reuter-Wagner (qui a repris les fonctions de ce dernier ad interim à partir du 6 février 2014, date de sa prestation de serment) et Monsieur Bob Wampach, secrétaire.

Partie II:
Le Grand Séminaire –
Centre Jean XXIII
Formation, recherche,
dialogue et
documentation



Grand Séminaire – Centre Jean XXIII



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

A. Les activités du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII

Le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII regroupe depuis octobre 2013 l'ensemble des offres de formation et de formation continue, la recherche en philosophie et théologie au service de la pastorale et ouverte à l'interdisciplinarité, le dialogue en Église ainsi qu'avec tous les acteurs de la vie sociale et religieuse, et les services de documentation de l'archidiocèse. Il continue et développe ainsi la mission du Grand Séminaire pour répondre aux besoins d'une Église qui fait partie d'un monde en mutation.

1. Le Grand Séminaire

Érigé par un arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842 et fondé de fait en 1845, le Grand Séminaire forme depuis presque cent cinquante ans des prêtres au service de l'annonce de la foi, contribuant à l'éducation, la vie sociale et la culture de notre pays. Il continue cette mission fondamentale jusqu'à nos jours. Au 31 décembre 2013, le nombre des séminaristes était de 5; il y a eu 2 ordinations sacerdotales.

Par arrêté ministériel du 20 juillet 2011, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a accrédité le programme de formation du Grand Séminaire menant au « master of advanced studies » en théologie et pastorale.

Le Grand Séminaire constitue une entité juridique distincte qui bénéficie du soutien de l'État. Pour répondre à la diversification des ministères et à leurs besoins de formation face aux nouvelles situations pastorales, afin de créer une meilleure coopération entre les différents acteurs de la formation à tous les niveaux et de la recherche, dans un souci d'efficacité, l'Archevêque de Luxembourg a décidé de rattacher l'ensemble des offres d'enseignement et recherche, de formation permanente, de formation des adultes, de supervision, de documentation et de dialogue au Grand Séminaire – Centre Jean XXIII.

2. L'Institut de pédagogie religieuse

Les enseignants de religion ont été un premier groupe important de personnes issu de la diversification des ministères, au service de l'enseignement et des enfants. Pour les former, l'Évêque de Luxembourg a fondé l'Institut catéchétique de Luxembourg (ICL). Pour répondre

aux évolutions sociétales et à une nouvelle approche de l'enseignement de la religion, l'ICL fut transformé en Institut de pédagogie religieuse (IPR).

L'IPR est un institut d'enseignement et de recherche. Il délivre une formation académique sanctionnée par un bachelor en pédagogie religieuse accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par arrêté ministériel du 20 juillet 2011. Il offre également des formations en cours du soir et assure la formation permanente des enseignants de religion.

En collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, l'IPR développe de nouveaux programmes de recherche et d'enseignement répondant à des besoins dans le champ de la connaissance des religions, de la catéchèse paroissiale, de la pastorale et de l'éthique.

En 2013, l'IPR a accueilli 32 étudiants dans l'ensemble de ses formations.

3. Activités de recherche

Les enseignants-chercheurs du Grand Séminaire et de l'Institut de pédagogie religieuse publient les résultats de leurs recherches sous forme de monographies, de recueils et d'articles; en 2013, ils sont intervenus dans des colloques nationaux et internationaux dans le domaine de l'exégèse, de l'éthique, de l'histoire de l'Église, de la pédagogie religieuse, de la théologie systématique, de la spiritualité... Ils remettent un rapport en fin d'année regroupant leurs activités d'enseignement et de recherche. Ils sont membres d'associations professionnelles correspondant à leurs spécialités respectives, comme par exemple l'« American Academy of Religion » ou l'« Arbeitsgemeinschaft der katholischen Dogmatiker und Fundamentaltheologen ».

Le Centre Jean XXIII a coorganisé deux événements en collaboration avec la Maison des sciences de l'Homme de Lorraine et l'Université de Lorraine, notamment une journée d'études sur le mystère pascal et la présentation de l'Encyclopédie des mystiques rhénans au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

De plus, en 2013, l'Archevêché a soutenu le CEFIS (Centre d'étude et de formations interculturelles et sociales) par un apport en moyens

logistiques, matériels et de personnel. Le CEFIS est une a.s.b.l. indépendante qui a conclu une convention avec l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration et bénéficie d'autres financements en fonction des projets. Association agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue, le CEFIS collabore avec différentes associations et institutions comme le CLAE, l'OLAI... Dans le cadre de l'exposition «Lëtzebuerg 100%», le CEFIS a créé une série de dix panneaux qui fournissent des informations chiffrées et cartographiques sur la population du Grand-Duché, ainsi que sur le marché de l'emploi. Il a également publié un «User manual» pour les commissions consultatives communales, guide destiné aux responsables communaux, aux membres des CCI, aux responsables associatifs et à tous les citoyens qui désirent s'investir dans la politique locale. L'ensemble des activités est disponible sur le site internet <http://cefis.lu>.

4. La formation certifiée

L'Église s'engage dans des domaines et milieux très différents; la vocation du Centre Jean XXIII est dès lors d'offrir des formations adaptées à ces champs d'activité en concertation avec le Service de la Pastorale. Les formations certifiées constituent un parcours de formation sanctionné par une évaluation et la remise d'un certificat aux candidats qui ont réussi les épreuves. Ce certificat peut être une condition pour obtenir un mandat de l'Archevêque pour une activité pastorale déterminée.

Le Centre Jean XXIII offre une formation d'initiation théologique à la foi chrétienne ainsi qu'une formation pour des bénévoles s'engageant dans la pastorale des malades. Un projet de formation pour une future pastorale des funérailles a été mis en place; ce parcours commencera en octobre 2014.

En 2013, le Centre de pastorale en monde du travail a continué d'offrir, dans le cadre de son rattachement au Centre Jean XXIII, la formation Cardijn. Il s'agit d'un parcours de trois ans offrant les moyens de mieux comprendre la vie, d'en chercher le sens, d'approfondir la foi et de devenir acteurs dans la société. De plus, il offre une formation «Colabor» d'une durée de cinq jours, s'adressant aux contremaîtres afin de mieux gérer leur autorité face aux jeunes en insertion de travail.

5. La formation permanente

Tous les agents pastoraux et les enseignants sont tenus de participer à des sessions de formation permanente. Il y a une responsable pour l'organisation de la formation permanente des agents pastoraux, parmi lesquels ceux travaillant dans la pastorale de la santé reçoivent une offre spécifiquement adaptée à leurs besoins.

Pour les agents pastoraux, une série de conférences-débats a été organisée sur deux ans (2012/2013 et 2013/2014) autour de l'anniversaire du Concile Vatican II; d'une part, il s'agissait de relire les documents du concile, d'autre part, d'accompagner la mise en œuvre d'une pastorale territoriale marquée par le tournant de Vatican II et correspondant à la réalité ecclésiale, sociale et culturelle de notre époque. Ces sessions ont rassemblé 401 participants.

Par ailleurs, le Centre Jean XXIII propose sous le titre « Mieux connaître pour mieux servir » une formation pour les agents pastoraux étrangers entrés au service de l'Archevêché de Luxembourg. En 2013, 11 personnes ont participé à une série de cinq journées de formation.

L'Institut de pédagogie religieuse organise les formations destinées aux enseignants de religion. En septembre a eu lieu le colloque annuel qui a rassemblé 110 personnes; 7 autres journées de formation ont été suivies par 277 participants, tandis que 311 participants ont fréquenté les ateliers de formation offerts au cours de l'année.

6. La formation générale

Conformément à sa mission, le Centre Jean XXIII intègre aussi la formation des adultes: la mission du Centre chrétien d'éducation des adultes est aujourd'hui assurée par l'a.s.b.l. « ErwuesseBildung » que l'Archevêché subventionne par des moyens logistiques, matériels et du personnel. L'a.s.b.l. entend soutenir les personnes dans le développement de leur capacité à vivre et à organiser leur vie personnelle et en société de manière consciente et responsable, et ce dans une perspective intégrale de la personne humaine comprenant de manière explicite les dimensions religieuse et spirituelle. Dans ses prestations, le développement des compétences médiatiques est primordial, étant donné l'importance d'un usage compétent et conscient des moyens

médiatiques qui sont aujourd'hui à la portée de chacun. En 2013, l'«ErwuesseBildung» a proposé 44 événements de formation dans le domaine des médias, d'une durée totale de 372 heures, rassemblant en tout 2.846 participants. Les activités dans le domaine de l'art, de la culture, de la religion et de la spiritualité ont attiré 2.969 participants au cours de 149 événements et pour un total de 2.468 heures. L'«ErwuesseBildung» promeut des médias pédagogiques (livres, films, supports informatiques), gère des médiathèques et des points de vente. Depuis décembre 2013, l'offre de la médiathèque a été élargie par une médiathèque en ligne.

S'y ajoutent des sessions, cours et événements éducatifs assurés par d'autres services. Ainsi le Centre de pastorale en monde du travail propose une formation «Sens du travail» (2 sessions de 5 après-midi à raison de 3 heures chacun) pour sensibiliser les demandeurs d'emploi qui travaillent dans le cadre d'une mesure d'insertion à réfléchir sur la place du travail dans leur vie quotidienne. Une grande diversité de cours et formations bibliques sont offerts par le même CPMT, le Service de la pastorale biblique diocésain, l'ErwuesseBildung...

Une attention particulière est dévolue à la préparation au mariage; ce service a aussi été rattaché au Centre Jean XXIII en 2013. 41 couples ont suivi les formations offertes en langue française et luxembourgeoise; de plus deux couples ont assisté à un atelier médical, 22 à un atelier liturgique et 17 couples à un atelier juridique. Ces ateliers constituent des formations supplémentaires.

Enfin, le Centre Jean XXIII accueille aussi le service de supervision de l'Archevêché, à la disposition des agents pastoraux ainsi que des enseignants de religion.

7. La documentation

Fondée en 1845, avec la création du Séminaire, la Bibliothèque du Grand Séminaire est une des bibliothèques les plus importantes du pays. Sous cette appellation se cachent actuellement plusieurs centres de documentation: la Bibliothèque du Grand Séminaire proprement dite, la Documentation liturgique, la Documentation catéchétique, les bibliothèques du Service biblique diocésain, de l'Officialité et de la Commission luxembourgeoise «Justice et Paix».

La collection «Luxemburgensia» constitue la seconde collection en importance de publications luxembourgeoises au Grand-Duché, en partie complémentaire à celle de la Bibliothèque nationale. La bibliothèque privée de Mgr Jean-Théodore Laurent, vicaire apostolique de Luxembourg entre 1841 et 1856, constitue une collection d'importance singulière pour l'Histoire de l'Église au Luxembourg.

L'ensemble des collections comporte environ 130.000 volumes de théologie, de philosophie, d'histoire, de belles lettres, etc., plus de 600 titres de périodiques étrangers et plus de 760 titres de périodiques luxembourgeois. Parmi ses collections spéciales figurent des manuscrits du Moyen Âge (p. ex. la Chronique de Gilles d'Orval, datée vers 1250) et des incunables, ainsi que des publications autour de John Henry Newman, de Christophe Colomb, de la Deuxième Guerre mondiale, de l'Histoire de l'art...

La Bibliothèque du Grand Séminaire, ouverte aux étudiants et chercheurs, ainsi qu'à ceux qui cherchent une documentation sérieuse dans le domaine religieux, est en grande partie une bibliothèque de libre accès. Ses collections sont intégrées dans le catalogue collectif bibnet.lu depuis 1987.

8. Le dialogue

Le dialogue à l'intérieur de l'Église et avec tous les acteurs socio-politiques fait entièrement partie de la mission du Centre Jean XXIII: il est un des lieux où la vie et la théologie se rencontrent, où cette dernière s'élabore. Le dialogue constitue une constante transversale des différentes activités du Centre Jean XXIII. Ainsi les enseignants-chercheurs et formateurs du Centre Jean XXIII ont p. ex. participé à des tables rondes et des discussions publiques.

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, le Centre Jean XXIII a accueilli les réunions des conseils diocésains pastoral et presbytéral, du conseil des régions, de la commission des programmes de l'enseignement fondamental, du Service de la Pastorale, de la Conférence nationale des religieuses, des séminaristes; s'y sont tenues aussi des réunions rassemblant les agents pastoraux et les enseignants de religion ainsi que celles préparant le syndicat des fabriques d'église; la charte de la diversité y a été préparée et signée.

Le Centre Jean XXIII a accueilli aussi les réunions du Conseil presbytéral européen, des vicaires généraux Rhin-Moselle, de la commission liturgique de langue allemande. Il fut le lieu de la récollection des séminaristes allemands et de la retraite de la pastorale internationale des jeunes catholiques organisée par l'Archevêché de Cologne. Les Chevaliers du Saint-Sépulcre y ont tenu leur assemblée générale.

De même, plusieurs commissions, organes de réflexion et de consultation, sont rattachées au Centre Jean XXIII, notamment la Commission « Justice et Paix » qui y a ses bureaux, la Commission de la formation permanente ainsi que la Commission pour les nouvelles religiosités.

Le Centre Jean XXIII a accueilli ou co-organisé plusieurs conférences en collaboration avec d'autres groupes et institutions. Retenons par exemple la conférence du grand hospitalier de l'Ordre de Malte, organisée ensemble avec la Sacred Heart University et le Premier Secours de la Croix de Malte.

B. Les comptes annuels révisés du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII

1. Rapport d'audit

Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Séminaire de Luxembourg (le « Grand Séminaire »), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Le Bureau de l'Administration des Biens est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (les « normes ISA »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et

non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau d'administration des biens, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve sur la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg au 31 décembre 2013, mais, sur base des éléments décrits dans le paragraphe Motif de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2013, nous n'avons pas été en mesure d'exprimer une opinion sur les résultats de l'année clos à cette date.

Motif de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2013

En 2012, les états comptables préparés par le Bureau de l'Administration des Biens n'ont pas fait l'objet d'un contrôle des comptes par un réviseur d'entreprises agréé selon les normes ISA et ils n'ont pas été établis selon les mêmes principes, règles et politiques comptables que ceux utilisés pour préparer la situation financière du Grand Séminaire au 31 décembre 2013. Le Bureau de l'Administration des Biens n'a pas retraité les états comptables approuvés en 2012 afin d'établir des soldes d'ouverture au 1 janvier 2013 établis selon des principes comptables homogènes avec ceux appliqués en 2013. Nous n'avons par conséquent pas été en mesure de recueillir des éléments suffisants et appropriés par rapport aux soldes d'ouverture au 1 janvier 2013 et par rapport à la constance des principes comptables appliqués. En raison du fait que ces soldes à l'ouverture entrent dans la détermination des résultats de l'exercice, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient été nécessaires aux résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Impossibilité d'exprimer une opinion sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Au vu de l'importance des éléments décrits dans le paragraphe Motif de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2013, nous n'avons pas été en mesure et nous n'exprimons pas d'opinion sur les résultats du Grand Séminaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Opinion sans réserve sur la situation financière au 31 décembre 2013

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Grand Séminaire de Luxembourg au 31 décembre 2013, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 7 juillet 2014

Représentée par



Luc Henzig

PricewaterhouseCoopers,
Société coopérative,
400 Route d'Esch, B.P. 1443,
L-1014 Luxembourg

T: +352 494848 1,
F: +352 494848 2900,
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Ex-
pert-comptable (autorisation
gouvernementale n°10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 –
TVA LU25482518

2. Grand Séminaire de Luxembourg – Comptes annuels 2013

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)

Bilan au 31 décembre 2013

exprimé en EUR

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains et constructions | 2, 3, 4.2 | 2.357.344,09 | 1.916.181,50 |
| Autres installations, outillage et mobilier | | 10.914,41 | 14.309,44 |
| | | 2.368.258,50 | 1.930.490,94 |
| Actif circulant | | | |
| Créances | | | |
| Créances résultant de ventes et prestations de services | | 3.651,66 | 0,00 |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | | |
| Autres créances | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 2, 3 | 3.938.610,56 | 2.860.000,00 |
| | | 3.942.262,22 | 2.860.000,00 |
| Valeurs mobilières | | | |
| Autres valeurs mobilières | 2, 3 | 2.082.612,17 | 946.724,70 |
| Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | 2 | 271.251,61 | 166.612,78 |
| | | 6.296.126,00 | 3.973.337,48 |
| Comptes de régularisation | | 3.782,00 | 0,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 8.668.166,50 | 5.903.828,42 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)
Bilan au 31 décembre 2013
 exprimé en EUR

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | | |
| Fonds propres | | | |
| Fonds propres au 1/1 | 4.1 | 5.903.828,42 | 5.883.265,01 |
| Pertes exceptionnelles comptabilisées en diminution des fonds propres | 4.1 | -1.324.181,45 | 0,00 |
| Bénéfice de l'exercice | | 20.650,61 | 20.563,41 |
| | | 4.600.297,58 | 5.903.828,42 |
| Fonds dédiés et fonds grevés | 4.2 | 2.956.407,89 | 0,00 |
| Dettes non subordonnées | 5 | | |
| Dettes envers des établissements de crédit | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 220,16 | 0,00 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | | |
| Dettes sur achats et prestations de services | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 19.243,75 | 0,00 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | | | |
| - dettes fiscales | | 2.061,84 | 0,00 |
| - dettes au titre de la sécurité sociale | | 2.922,12 | 0,00 |
| Autres dettes | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 39.998,89 | 0,00 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 1.047.014,27 | 0,00 |
| | | 1.111.461,03 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | | 8.668.166,50 | 5.903.828,42 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013

exprimé en EUR

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|------|----------------------------|----------------------------|
| CHARGES | | | |
| Consommation de marchandises et de matières premières et consommables | | 108.220,56 | 97.985,13 |
| Autres charges externes | | 279.727,58 | 196.392,29 |
| Frais de personnel | | | |
| Salaires et traitements | | 857.571,28 | 801.876,37 |
| Charges sociales couvrant les salaires et traitements | | 127.169,96 | 118.843,39 |
| Avantages divers | | 68.274,86 | 62.729,74 |
| | | <u>1.053.016,10</u> | <u>983.449,50</u> |
| Corrections de valeur | | | |
| - sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | | 17.647,93 | 9.028,82 |
| - sur éléments de l'actif circulant | | 5.600,00 | 0,00 |
| | | <u>23.247,93</u> | <u>9.028,82</u> |
| Autres charges d'exploitation | | 41.956,81 | 51.472,76 |
| Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières | | 993,40 | 0,00 |
| Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus | | 7.715,30 | 7.637,70 |
| Bénéfice de l'exercice | | 20.650,61 | 20.563,41 |
| TOTAL DES CHARGES | | <u><u>1.535.528,29</u></u> | <u><u>1.366.529,61</u></u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)
 Compte de profits et pertes
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013
 exprimé en EUR

| | Note | 2013 | 2012 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | | 169.032,24 | 147.428,39 |
| Autres produits d'exploitation | 5 | 1.195.832,81 | 1.072.402,64 |
| Autres intérêts et autres produits financiers | | 95.963,19 | 146.698,58 |
| Produits exceptionnels | 6 | 74.700,05 | 0,00 |
| TOTAL DES PRODUITS | | <u>1.535.528,29</u> | <u>1.366.529,61</u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2013

Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Eglise et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4^e synode diocésain (1972-1981).

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

L'Institut de Pédagogie Religieuse destiné à la formation des futurs enseignants de religion fait partie intégrante du Séminaire.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia »); elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau bibnet.lu.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels 2012 ont fait l'objet, au niveau du compte de profits et pertes, de certaines modifications de présentation à des fins comparatives.

À partir de l'exercice 2013, les comptes annuels du Séminaire de Luxembourg ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Avant 2013, les comptes annuels étaient établis selon le principe « Revenues-Dépenses » et la gestion des fonds dédiés – fonds grevés était faite de manière extracomptable.

Les impacts de l'introduction en 2013 de l'utilisation des principes comptables généralement admis au Grand-Duché et, de ce fait, de l'introduction obligatoire (sur décision formelle du Bureau de l'Administration des Biens du Séminaire) en comptabilité de la gestion des fonds grevés – fonds dédiés, ont été portés exceptionnellement directement en fonds propres et ont eu des répercussions également au niveau d'autres postes du bilan:

- à l'actif sur les immobilisations corporelles: augmentation des avoirs immobilisés, augmentation des postes de l'actif circulant (autres créances et autres valeurs mobilières essentiellement)
- au passif: introduction de la rubrique fonds grevés et fonds dédiés et augmentation des dettes.

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire de Luxembourg sont les suivantes:

2.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre exceptionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés - fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants:

| | |
|--|-----|
| Constructions: | 2% |
| Autres installations, outillage et mobilier: | 2% |
| Mobilier et matériel de bureau: | 20% |

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 3 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2013 à EUR 2.825.618,94 (voir note 4.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 899.359,47, des créances à concurrence d'EUR 1.025.259,47 et des valeurs mobilières à concurrence d'EUR 901.000.

Note 4 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

4.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2013 à EUR 4.600.297,58 (au 31 décembre 2012: EUR 5.903.828,42). Ces fonds propres proviennent à concurrence d'EUR 20.650,61 de l'excédent de l'exercice

et à concurrence d'EUR 4.579.646,97 de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don, valorisation revue en 2013, comme expliqué à la note 2.2, lors de l'expertise du patrimoine effectuée par un expert indépendant). Les pertes exceptionnelles comptabilisées en diminution des fonds propres en 2013 de l'ordre d'EUR 1.324.181,45 proviennent du changement de méthode comptable mentionné sous la note 2 ci-avant ainsi que de la nouvelle évaluation des immeubles effectuée.

4.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste «Fonds dédiés et fonds grevés» reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de:

- EUR 2.825.618,94: fonds grevés pour les bourses et fondations du Grand Séminaire
- EUR 63.707,11: fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- EUR 67.081,84: fonds dédiés à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés; le capital quant à lui ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés.

Ces fonds ont été inclus ou reclassés comptablement du fait qu'ils étaient gérés jusqu'au 31 décembre 2012 hors comptabilité (EUR 2.057.048,42), respectivement avaient été repris dans les fonds propres (EUR 899.359,47).

Note 5 – Dettes non subordonnées

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les autres dettes supérieures à un an d'un montant d'EUR 1.047.014,27 représentent une dette envers MISSIO à concurrence d'EUR 875.000 et une dette d'EUR 172.014,27 envers «Missions d'Afrique».

Note 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à EUR 1.195.832,81 (en 2012: EUR 1.072.402,64) et sont principalement représentés (à concurrence d'EUR 1.000.269,25) par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Grand Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et documentation.

Note 7 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels d'EUR 74.700,05 représentent des régularisations relatives à des exercices antérieurs.

Note 8 – Engagements hors bilan

Le Séminaire n'avait pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2013.

Note 9 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2013 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2013.



Remerciements

Nous tenons à remercier de tout cœur

- tous les membres du clergé ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs laïcs pour leur dévouement,
- tous les bénévoles pour leur engagement
- et tous les donateurs pour leur soutien

au cours de l'année 2013.



Vous pouvez soutenir les projets pastoraux de l'Église catholique à Luxembourg par un don à la Fondation Sainte Irmine: CCPL LU64 1111 7017 0305 0000

www.irmine.lu